

# DAMOCLÈS

## Le service national en question



- *Budget 1997 :*  
*Quelques données sur la défense*
- *Notes de lecture*

---

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX,  
LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

# DAMOCLÈS

REVUE TRIMESTRIELLE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES  
SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

Responsable de la rédaction :  
**Patrice Bouveret**

Comité de rédaction :  
**Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Belkacem  
Elomari, Bernard Ravenel, Michel Robert,  
Jean-Luc Thierry, Frédéric Rollet Manus**

B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01  
Tél. (33) 78 36 93 03 — Fax : (33) 78 36 36 83  
Internet : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

**C'** est avec assez de retard  
que vous recevez ce numéro de Damoclès,  
ce dont nous vous prions, par avance,  
de nous excuser.

Il s'agit d'un numéro dont la forme  
a été un peu bousculée pour accueillir  
le compte-rendu de la rencontre organisée  
sur la question du service national,  
en octobre dernier à Paris par "Les Amis  
de TS" dans le cadre des "Samedis TREMA"  
(Thèmes de réflexion, écologie, mouvements  
autogestion).

A l'heure où le gouvernement présente  
devant le Parlement son projet de loi  
supprimant le service national,  
la publication de ce document revêt une  
certaine importance dans la mesure où,  
à travers le service national, sont abordées  
la question des choix stratégiques opérés  
par la France et celle de la démocratie  
en matière militaire.

Enjeux importants d'autant plus que la  
conscription a toujours été un des  
instruments sur lequel l'Etat français s'est  
appuyé pour créer une identité nationale  
forte et que celle-ci, aujourd'hui, est mise  
à mal par la globalisation de la planète.

**Patrice Bouveret**

## SOMMAIRE

Budget 1997 :

Quelques données sur la défense ..... III

**Dossier** ..... pages 1 à 40

### Le service national en question

*Conscription, non-violence, armée de métier ?*

*Quelle politique de défense aujourd'hui ?*

avec les interventions de Bernard Ravenel,  
Antoine Sanguinetti, Alain Joxe, Jean-Marie  
Muller, Ben Cramer, Solange Fernex, Yvon  
Miossec, Patrice Bouveret, Maurice Pytkiewiez,  
Arnaud Gauthey, Jean-Paul Hébert...

• Notes de lecture ..... VII

• Bulletin d'abonnement ..... XI

L'équipe de Damoclès  
vous présente tous  
ses meilleurs vœux  
pour l'année 1997



Ont participé  
à ce numéro :

**Bruno Barrillot,  
Patrice Bouveret,  
Christian Brunier,  
Solange Fernex  
Michel Robert**

La reproduction des  
articles est autorisée à  
condition d'en indiquer la  
source et de nous faire  
parvenir un exemplaire de  
la publication.

**DAMOCLÈS** est édité par le  
Centre de Documentation  
et de Recherche  
sur la Paix et les Conflits.

# BUDGET 1997

## Quelques données sur la défense

*1997 est la première année budgétaire de la nouvelle loi de programmation militaire couvrant les années 1997-2002 durant laquelle la réforme des armées sera progressivement mise en place.*

**Bruno Barrillot**

### Les réductions d'effectifs

Comme on le verra sur le tableau des effectifs, la diminution du nombre des appelés, commencée dans les années précédentes, devient très nette en 1997 : il y a 32 000 appelés du contingent en moins en 1997 qu'en 1996.

Selon la loi de programmation militaire en 2002, il n'y aura plus que 27 171 appelés ou volontaires, 83 023 civils et 330 012 militaires de carrière ou sous contrat. Les effectifs militaires de la France s'élèveront à 440 206 emplois parmi lesquels 94 % seront des professionnels.

La professionnalisation de l'armée se sera effectuée au détriment de la conscription mais également au détriment des personnels de l'industrie étatique de l'armement, principalement de la Direction des constructions navales (DCN). En effet, si l'on considère l'évolution des personnels civils de la défense, on constate que chaque armée (terre, air, mer, gendarmerie, services communs) voit le nombre de ses personnels civils (principalement dans les bureaux) augmenter entre 1997 et 2002 tandis que seuls les effectifs des personnels civils de la Délégation générale pour l'armement (DGA) vont diminuer au cours de la même période.

Effectifs budgétaires active, appelés, civils

Année	Total active	Total civils	s/total act+civ.	Total appelés	Total général
1993	297 275	107 887	405 162	208 647	613 809
1994	297 964	104 356	402 320	207 582	609 902
1995	298 958	102 164	401 122	204 855	605 977
1996	299 130	99 855	399 085	201 523	600 508
1997	305 627	98 969	404 596	169 520	574 116
2002	330 012	83 023	413 035	21 171	440 206

### La réalité des dépenses militaires

Les dépenses officielles du ministère de la défense pour 1997 ont augmenté par rapport aux deux années précédentes où des reports et annulations de crédits avaient faussé les données. Cependant, la diminution est nette depuis cinq ans si l'on considère la part de la défense dans le budget de l'Etat. Au regard des chiffres de 1997, on ne peut pas encore dire que la baisse importante du nombre des appelés ait fait diminuer nettement les dépenses du ministère de la défense : les dépenses d'équipement (matériels) restent élevées et sont prévues pour rester à ce niveau (environ 88 milliards de francs, plus le montant de l'inflation annuelle) pendant toute la durée de la programmation. Ainsi, avec une diminution de près de 24 % des effectifs militaires, le budget militaire, lui, restera stable.



## Budget officiel de la défense

Année	Fonctionnement (Titre III)	Equipement (Titre V)	Pensions	Budget officiel	% du budget de l'Etat	Budget hors pensions
1993	94 975	97 440	47 725	<b>240 140</b>	16,64	192 416
1994	98 912	103 000	48 730	<b>250 643</b>	16,96	201 912
1995	99 323	94 547	49 492	<b>243 362</b>	15,35	193 870
1996	100 651	88 941	51 800	<b>241 392</b>	15,11	189 592
1997	102 222	88 700	52 416	<b>243 308</b>	15,02	190 922

Chiffres arrondis en millions de francs courants

Sources : documents parlementaires &amp; Banque de données du CDRPC

Comme à son habitude, le CDRPC présente sa propre analyse des dépenses militaires de la France. En plus du budget du ministère de la défense, le CDRPC estime que certaines dépenses imputées dans les budgets d'autres ministères font partie des dépenses de défense. Ce sont :

- les dépenses du ministère des anciens combattants, au titre de l'histoire militaire de la France ;
- les dépenses du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), cellule défense des services du premier ministre ;
- les dépenses de "défense civile", prélevées sur chaque ministère civil au titre de la préparation de la guerre... ;
- les dépenses de la coopération militaire prélevées sur le budget de la coopération ;
- les dépenses du ministère des Dom-Tom, affectées principalement au fonctionnement du "service militaire adapté", forme du service national proposé à bon nombre de nos jeunes concitoyens des Dom-Tom ;
- les dépenses connues lors du vote en fin d'année du "collectif budgétaire" où sont imputés les surcoûts des diverses opérations extérieures de la France, conduites ou non sous l'égide des Nations unies. Il s'agit de "surcoûts" car une partie des dépenses sont remboursées par les Nations unies. Le surcoût des opérations extérieures

pour 1996 (il s'agit en fait d'estimations au 30 juin 1996) se répartit ainsi :

- Ex-Yougoslavie : 3 476 millions de francs
- Tchad-Centrafricain : 995 millions de francs
- Liban : 86 millions de francs
- autres : 830 millions de francs

## L'état des forces nucléaires

On trouvera page suivante un tableau faisant le point des forces nucléaires françaises après les annonces de retrait de service et de démantèlements. L'essentiel des forces nucléaires françaises est concentré sur les sous-marins lance-engins.

## Questions à propos du Triomphant

Le *Triomphant*, sous-marin de nouvelle génération, est-il entré effectivement en service en septembre 1996 comme l'ont annoncé les rapports parlementaires sur le projet de loi de finances pour 1997 ? Rien n'est moins sûr.

## Estimation des dépenses militaires selon le CDRPC

Année	Budget hors pensions	Pensions	Anciens combattants	SGDN	Défense civile	Coopération militaire	Dom- Tom	Collectif budgétaire	Total	% budget de l'Etat
1993	192 416	47 725	27 459	225,82	7 488,62	880,00	389,60	6 100	<b>282 684,04</b>	19,58
1994	201 912	48 730	26 876	208,00	7 625,00	872,00	385,38	5 600	<b>292 208,38</b>	19,77
1995	193 870	49 492	26 938	227,18	7 884,31	783,40	382,02	4 200	<b>283 776,91</b>	17,90
1996	189 592	51 800	28 367	201,16	8 290,90	776,00	442,54	5 400	<b>284 869,61</b>	17,84
1997	190 922	52 416	26 842	140,50	8 212,20	739,30	—	—	<b>279 272,00</b>	17,24

Chiffres arrondis en millions de francs courants

Sources : documents parlementaires &amp; Banque de données du CDRPC

## Etat des forces nucléaires françaises au 01/01/97

Armes	Vecteurs	Têtes	Puissance tot (Mt)	Portée (km)
<b>SNLE</b>				
Tonnant	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
<i>Indomptable</i>	<i>16xM4</i>	<i>96 (TN 71)</i>	<i>14,4</i>	
Foudroyant	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
Inflexible	16xM4	96 (TN 71)	14,4	6 000
<i>Triomphant</i>	<i>(16xM45)</i>	<i>96 (TN75)</i>	<i>9,6</i>	<i>6 000</i>
<i>Téméraire</i>	<i>(16xM45)</i>	<i>96 (TN75)</i>	<i>9,6</i>	
<i>Vigilant</i>	<i>(16xM45)</i>	<i>96 (TN75)</i>	<i>9,6</i>	
	<b>sous total</b>	<b>288</b>	<b>43,2</b>	
<b>Autres armes nucléaires</b>				
3 escadrons Mirage 2000N	45xASMP	45 (TN81)	13,5	2 750
2 flottilles Super-Etendard	24xASMP	20 (TN81)	6	650
	<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>62,7</b>	
<i>Les SNLE indiqués en italique sont en grand carénage</i>				
<p>SNLE NG <i>Triomphant</i> : mise en service prévue fin 1996 (à vérifier après l'échec du tir du M45 en septembre 1996)            SNLE NG <i>Téméraire</i> : mise en service en avril 1999            SNLE NG <i>Vigilant</i> : mise en service en décembre 2002            4<sup>e</sup> SNLE NG : commandé en 2000 ; mise en service annoncée pour juillet 2007            Cette commande du 4<sup>e</sup> SNLE NG en 2000 nécessitera le maintien en service de l'<i>Inflexible</i>.            M51 : mise en service en 2010 avec la TN75, puis en 2015 avec la TNN            ASMP "amélioré" : disponible en 2008 sur Mirage 2000 N (et éventuellement Rafale)</p>				
<b>Retrait du service et démantèlements prévus :</b>				
Missiles du Plateau d'Albion : démantèlement à partir du 16 septembre 1996 jusqu'en 1998				
Hadès : démantèlement à partir de 1996 jusqu'en 1997				
Mirage IVP : désarmés en juillet 1996				
<i>Terrible</i> : retiré du service en juin 1996				
<i>Foudroyant</i> : retiré du service en mars 1997				
<i>Indomptable</i> : retiré du service en avril 1999				
<i>Tonnant</i> : retiré du service en décembre 2002				
<i>Inflexible</i> : retiré du service en juillet 2007				

© CDRPC 1997

En effet, le 19 septembre, un missile M4 (sans sa tête nucléaire) tiré depuis le *Triomphant* au large du Guilvinec est retombé à quelques encablures du sous-marin (et à quelque 9 kilomètres de bateaux de pêche) alors qu'il aurait dû atteindre sa cible à quelque 6 000 km de là, au large de l'Amérique du Sud. Le Service d'information des armées (Sirpa-mer) a reconnu les faits non sans euphémisme en déclarant « *qu'un missile d'essai s'est abîmé en mer près du Guilvinec, la semaine dernière [...] alors qu'il aurait dû chuter plus au large* »<sup>1</sup>.

Autre événement, grave de conséquences, l'annonce de fuites radioactives issues de la tête nucléaire TN75

qui équipe le missile M4 du *Triomphant*. La marine nationale n'a reconnu ce fait que lorsqu'on a constaté que 30 personnes travaillant à la base de l'Île Longue sur la maintenance des TN75 ont été atteintes et ont porté l'affaire devant le comité d'hygiène et de sécurité de la base. Selon la marine, la TN75 rayonne un peu plus que les précédentes (TN70 et TN71) du fait de sa configuration initiale. Le niveau de radioactivité « *peut maintenant conduire pour certains travaux comme l'assemblage ou le désassemblage des têtes, à dépasser légèrement la limite de dose "grand public" qui est de 5 milliSievert par an* »<sup>2</sup>.



Dans la polémique qui a suivi l'annonce des fuites, on a appris que les TN75 avaient été livrées par le CEA en décembre 1994 à la pyrotechnie de l'île Longue, c'est-à-dire aux militaires. A cette époque, les responsables de la Direction des applications militaires du CEA (et l'état-major de la marine) n'ignoraient certainement pas cet excès de radioactivité répandue par les TN75. A-t-on fait pression sur le président Chirac pour qu'il ordonne la reprise des essais en raison de ce problème radiologique ? Ce n'est pas impossible puisque l'argumentaire technique de la reprise des essais consistait, en plus des simulations, à terminer les opérations de "qualification" de la TN75. On sait, de plus, que 3 essais sur les 6 ordonnés par Jacques Chirac ont été consacrés à la mise au point de la TN75. En tout, 25 essais nucléaires ont été effectués pour une TN75 qui apparemment n'est pas encore au point aujourd'hui. La sécurité des personnels de maintenance, mais aussi celle des équipages est en question, malgré les communiqués rassurants de la marine.

En tout état de cause, ces deux "incidents" affectant les systèmes d'armes qui sont censés assurer l'essentiel

de la dissuasion nucléaire de la France, doivent, dans un premier temps provoquer la mise sur pied d'une commission d'enquête indépendante. A ce jour, aucune demande émanant de parlementaires n'a été formulée. En matière de défense, et de nucléaire en particulier, le Parlement continuera-t-il de se contenter d'attribuer des crédits sans exercer le moindre contrôle ?

Dans un second temps, ne faut-il pas profiter des aspects défectueux de notre arsenal nucléaire, pour remettre sur le tapis la question de l'opportunité des forces nucléaires françaises dans le nouveau contexte international et proposer l'affectation des crédits nucléaires à des tâches tout aussi nécessaires à notre sécurité : la lutte contre le chômage par la création d'activités socialement utiles. ▲

1) Cité par *Ouest-France*, 27 septembre 1996.

2) *Cols Bleus*, 30 novembre 1996, p. 21.

## Les femmes contre la violence

*Le 6 décembre 1996, le prix Nobel alternatif (Right Livelihood Award) a été remis à l'association des Mères de soldats russes.*

### Solange Fernex

Ce groupe de femmes courageuses qui s'insurgent contre la folie guerrière, est né vers la fin des années 80 pour lutter contre les mauvais traitements dans l'armée russe ainsi que le non respect du sursis pour les étudiants. Elles ont ainsi obtenu que 170 000 conscrits puissent retourner dans les facultés pour y terminer leurs études.

Dès le début de la guerre en Tchétchénie, elles ont dénoncé la guerre et sont devenues vraiment pacifistes, réclamant le règlement du conflit par des moyens politiques. Sans autres moyens que des collectes, elles ont organisé des convois pour rechercher à Grozny leurs fils morts ou vifs et les ramener avec elles, fouillant les hôpitaux et les camps de prisonniers, harcelant les militaires pour retrouver les livrets de ceux qui ne reviendraient plus. Fraternalisant avec les mères tchétchènes, elles ont demandé haut et fort que la tuerie s'arrête, se faisant mal voir par les autorités russes comme par les chefs tchétchènes. Elles ont trouvé dans leur condition de mères la force de protéger leurs fils de la mort, de les arracher à la mort, de les arracher à l'armée et de les faire désertir, sous les bombardements des chars, sous les balles et dans les caves de la ville assiégée.

Radicalisées par cette lutte douloureuse, elles ont ouvert dans plus de 40 villes des bureaux pour conseiller les jeunes en âge de faire leur service militaire et les soustraire à l'apprentissage de la mort. Elles rejoignent ainsi les Femmes en noir de Palestine, d'Israël, de Bosnie, de Croatie et de Serbie, les Mères de la place de Mai, les femmes corses contre la violence armée...

Demander la représentation paritaire dans la société ne doit pas signifier pour nous, en France et en temps de paix, que les femmes copient la folie meurtrière des hommes et s'engagent paritairment dans l'armée. Elles qui ont porté leurs enfants pendant 9 longs mois et qui ont protégé ces vies si fragiles pour leur permettre de se développer aussi harmonieusement que possible, doivent œuvrer à la transformation d'une société qui dresse ses enfants les uns contre les autres, armés d'outils de mort de plus en plus sophistiqués. Elles qui ont une pratique journalière de la médiation, de la résolution non-violente par l'écoute, par la parole des conflits dans la famille, à l'école, à leur lieu de travail, doivent résister à la violence, militer pour une reconversion de l'armée, contre la guerre en tant que citoyennes responsables d'un monde qui doit rester viable et solidaire.

Au péril de leurs vies, les Mères de soldats russes nous ont montré l'exemple. Qu'elles en soient remerciées. ▲

Les samedis **TREMA**

THÈMES DE RÉFLEXION ÉCOLOGIE, MOUVEMENTS AUTOGESTION

*Compte-rendu*

# Le service national en question

*Conscription,  
non-violence,  
armée de métier ?*

*Quelle politique  
de défense  
aujourd'hui ?*

## **Intervenants**

**Patrice BOUVERET**, président du CDRPC (Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits), et animateur de la revue *Damoclès*

**Ben CRAMER**, ancien responsable de la campagne désarmement à Greenpeace-France

**Solange FERNEX**, vice-présidente du Bureau international de la paix (Genève)

**Arnaud GAUTHEY**, de Chiche (mouvement des jeunes écolos alternatifs et solidaires)

**Alain JOXE**, Ecole des hautes études en sciences sociales, Groupe de sociologie de la défense

**Yvon MIOSSEC**, animateur du RNVA (Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée)

**Jean-Marie MULLER**, porte-parole du Man (Mouvement pour une alternative non-violente)

**Maurice PYTKIEWIEZ**, de la Fédération des officiers de réserve républicains

## **Animation des débats**

**Bernard RAVENEL**, porte-parole de la Cap (Convention pour une alternative progressiste)

## **Coordination**

**Philippe CHOTTEAU**, du conseil d'administration de l'association des Amis de Tribune socialiste (ATS)

**Liliane DAYOT**, du conseil d'administration de l'association des Amis de Tribune socialiste (ATS)

## **Contribution au débat**

**Christian DUBOIS**, colonel, président de la Fédération des officiers de réserve républicains

**Jean-Paul HEBERT**, Ecole des hautes études en sciences sociales, Groupe de sociologie de la défense

## **Organisation**

**TREMA** "Thèmes de réflexion écologie, mouvements, autogestion"  
initiative soutenue par l'association des Amis de Tribune socialiste

**c/o ATS, 40 rue de Malte, 75011 Paris • Fax 01 43 57 64 50**

Photos : **Liliane Dayot** • Maquette : **Patrice Bouveret**

Imprimé sur papier blanchi sans chlore pa **Atelier 26** (tél. 04 75 85 51 00)

# Que sont Les samedis **TREMA**

## et qui sont "Les Amis de TS" ?

**"L**es Amis de TS, ce sont "Les Amis de Tribune socialiste". Tribune socialiste, c'était l'hebdomadaire du PSU (Parti socialiste unifié, 1960-1989). "Les Amis de TS", c'est l'association loi 1901, détentrice du patrimoine immobilier et culturel du PSU.

Après la dissolution du PSU, cette association a continué d'assurer la gestion du capital immobilier mais aussi culturel et idéologique du PSU. L'association des "Amis de TS" comprend des militants issus du PSU qui continuent un militantisme politique (à l'Arev/Alternative rouge et verte, aux Verts, à la Cap/Convention pour une alternative progressiste, comme dans d'autres organisations politiques, syndicales ou associatives).

L'association est un lieu de rencontre et de confrontation. Elle a décidé de favoriser les initiatives et idées pour la construction d'un mouvement autogestionnaire et écologique en procurant une aide matérielle aussi bien qu'idéologique. Vaste débat, vaste projet.

C'est pourquoi ont été créés "Les samedis TREMA", c'est-à-dire : "Thèmes de réflexion, écologie, mouvements, autogestion". "Autogestion" et "écologie", car ce sont les thèmes fondateurs de notre corpus idéologique. Enfin, "mouvement" parce que sans le mouvement social, il n'y a pas de pratique politique. C'est pour nous un élément essentiel.

Ces ateliers de discussion sont l'occasion de réunir militants politiques, syndicaux et associatifs pour confronter théorie et pratique dans la perspective d'une alternative politique.

**Liliane Dayot et Didier Claude,**  
vice-président des ATS

L'antimilitarisme est une tradition politique de la gauche ; c'était dans une bonne mesure la continuation de l'anticapitalisme et dans ce contexte, il y avait une critique de l'armée et aussi une analyse du rôle que pouvaient jouer les soldats dans l'institution militaire.

L'antimilitarisme de matrice marxiste a toujours privilégié l'intervention politique et, si possible, de masse, directement à l'intérieur des forces armées soit en période de paix, soit, surtout, en temps de guerre. Sans revenir à la révolution bolchevique, au renversement grâce à l'insubordination des soldats de la guerre tsariste en guerre révolutionnaire, on peut se référer aux mutineries de soldats pendant la guerre de 14-18.

**BERNARD RAVENEL**

# Une participation au débat national

Pour avoir du succès, la pratique antimilitariste ainsi conçue, a fondamentalement besoin des soldats, c'est-à-dire du terminal de classe à travers lequel organiser l'opposition au pouvoir militaire. C'est l'application du schéma de classe à la hiérarchie dans l'armée. La troupe est identifiée avec le prolétariat et le soldat est le "prolétaire en uniforme".

La pratique politique dans les casernes menée directement par les soldats s'appuie donc sur un pré-supposé de fond : la nature populaire large, de masse, des forces armées, avec le service de conscription, la grande réforme de la Révolution française. La défense de la conscription obligatoire, qui sera sauvegardée après la seconde guerre mondiale comme un patrimoine important de la gauche, répond donc à l'exigence de contenir dans les rangs militaires ces anticorps démocratiques et antimilitaristes "naturels" que sont les jeunes soldats du contingent, les enfants du peuple.

De ce point de vue l'objection de conscience, par son principe même, réduit cette garantie et même, laissant fondamentalement l'armée aux seuls professionnels, favorise la transformation des forces armées en institution ultérieurement séparée de la société, hors du contrôle démocratique. C'est pour cette raison de fond que les forces du mouvement ouvrier n'ont jamais favorisé l'objection de conscience.

Pour nous, de la génération "guerre d'Algérie", c'est le mouvement du contingent contre le putsch

des généraux en avril 1961 qui confirme la validité, l'efficacité du travail politique à l'intérieur des forces armées. L'objection de conscience a eu un faible impact, sans oublier l'insoumission (de groupe ou individuelle) qui a été d'ailleurs l'objet d'un débat important dans le PSU en 1960.

Puis arrive 68 et le souffle révolutionnaire de la jeunesse. Le climat est dominé par la guerre au Vietnam et plus précisément par le début du mouvement de refus des jeunes américains d'aller à la "sale" guerre du Vietnam avec les milliers de livrets brûlés et les désertions collectives. La nouveauté est importante : l'objection de conscience, le refus non-violent de la guerre peut se généraliser, pour devenir de masse. S'impose un nouveau modèle d'opposition antimilitariste, sorte de synthèse entre l'affirmation d'un témoignage et la nécessité d'un mouvement de lutte.

La tragique fin de l'espérance de l'Unité populaire au Chili en 1973, c'est-à-dire le coup d'État militaire contre le gouvernement de gauche de Salvador Allende, démontre combien il est illusoire de penser que la présence des soldats du contingent est suffisante pour empêcher l'agression antipopulaire par la hiérarchie militaire. C'est alors que se pose la question de briser l'isolement social et politique dans lequel vivent les soldats. Il faut construire une liaison organique entre syndicalisme ouvrier et syndicalisme — à construire — dans l'institution militaire.

Tel est le travail qu'entend mener le PSU et qui aboutit — en liaison avec la CFDT et la Ligue des droits de l'homme — à la constitution d'un syndicat de soldats à Besançon qui a provoqué un véritable choc et une vaste répression. C'est aussi le mouvement de soldats dans la rue à Draguignan et au défilé du 1<sup>er</sup> mai. C'est l'apogée du mouvement "antimilitariste". C'est aussi le moment qui marque le début d'une lente mais inexorable descente du mouvement.

Une autre histoire commence avec la fin de la guerre froide. L'"ennemi" a disparu et ne menace plus les frontières territoriales. On en cherche un autre. On remet en cause l'existence même du service militaire obligatoire. Il faut repenser la notion même de sécurité.

Bref, toute une série de questions ont été posées et reposées à partir de la tradition qui a été bien installée par la Révolution française et Napoléon, par l'armée de masse et la conscription obligatoire.

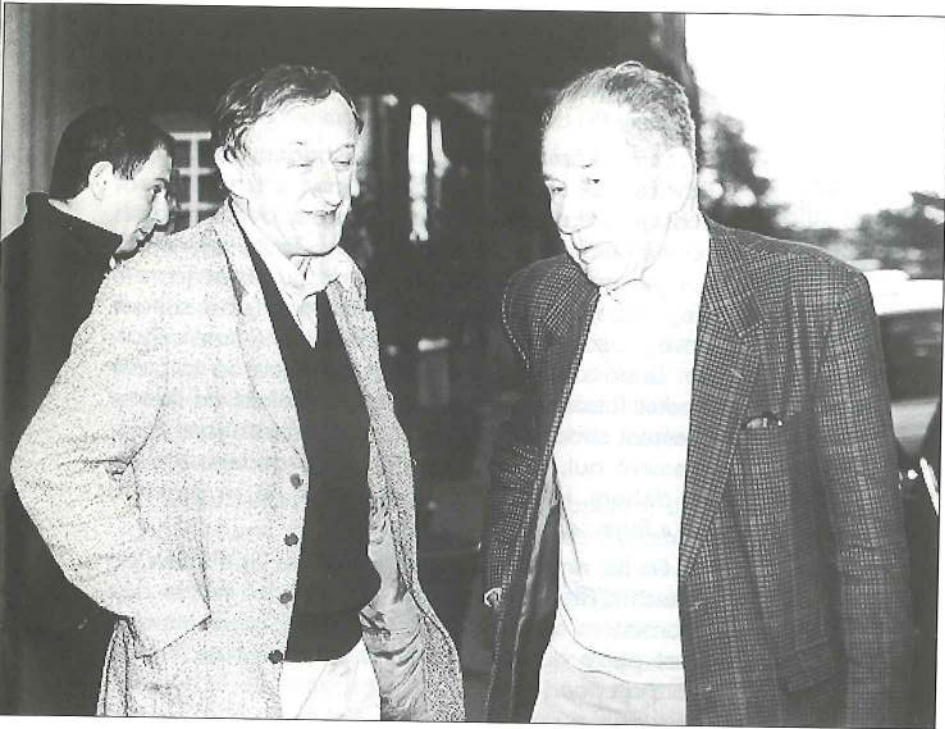
Le débat est maintenant relancé par la proposition de Jacques Chirac et du nouveau gouvernement, de modifier de fond en comble ce qui était jusque-là l'organisation du service militaire en France.

C'est donc l'occasion de faire le point, de nous situer par rapport à ce débat et en quelque sorte, de fixer quelles seraient les questions et éventuellement les débuts de réponses à apporter à cette réforme qui est proposée par le pouvoir et pour laquelle, d'ailleurs, il a lancé lui-même l'idée d'un débat national.

De ce point de vue là, nous participons de ce débat national, nous voulons y contribuer et c'est dans ce sens que nous avons organisé ce premier débat, dont nous espérons qu'il sera utile par la

**TREMA**

Le service national en question



Bernard Ravenel (à gauche) et Antoine Sanguinetti

suite pour justement d'autres gens qui seront intéressés, en particulier pour les jeunes qui sont les premiers concernés par l'avenir de l'institution militaire, mais pas seulement, bien entendu.

J'arrête là et je donne la parole à Antoine Sanguinetti pour qu'il exprime son point de vue. Il a bien sûr, comme vous le savez, un passé qui peut aider à une réflexion dans ce domaine.

Ensuite Jean-Marie Muller, qui a développé toute la problématique de la non-violence, et Alain Joxe qui a réfléchi sur les questions militaires et stratégiques, donneront leur point de vue. ♦

## ANTOINE SANGUINETTI

# Des armées de masse aux forces de volontaires ?

Quand on m'a demandé de commencer le premier, j'ai accepté avec le plus grand plaisir parce que j'ai pensé que cela pourrait me donner l'occasion, pour une fois, et contrairement à mes habitudes, de manier la provocation dès le début !

Cela dit, on vient de dire que j'allais exprimer mon point de vue. Étant donné le faible temps imparti à nos interventions, il est évident que mon point de vue, tel que je vais vous l'exprimer, pourrait être nuancé sous certains aspects.

Je vais commencer par un petit rappel historique relatif à une période que j'ai vécue.

La réorientation de la politique de défense annoncée le 22 février par Chirac — révision en baisse du "format" des armées, suppression du service militaire et rénovation du service national — n'est pas inopinée. Elle a occupé la réflexion de responsables militaires depuis plus de vingt ans, c'est-

à-dire même depuis le temps où j'étais dans les armées, donc beaucoup plus de vingt ans, même si personne n'a eu le courage politique de s'y engager plus tôt.

Quand l'armée est rentrée d'Algérie en métropole dans les années 60 pour reprendre sa mission normale, sa seule mission qui est celle de défense de la France, c'était la guerre froide.

La défense fut alors structurée en trois groupes :

- forces nucléaires de dissuasion ;
- forces de manœuvre ou "corps de bataille" en Europe et hors d'Europe ;
- forces de défense opérationnelle du territoire, ou DOT, chargées de protéger les points sensibles nationaux en liaison avec la gendarmerie.

En fait, il apparut bientôt que les budgets militaires français n'y suffiraient pas. Une dérive des

**TREMA**

Le service national en question

"forces de dissuasion" au-delà de leurs prévisions initiales (3 composantes "stratégiques" maintenues jusqu'à ce jour au lieu d'une) mise en place subsidiaire un peu plus tard d'une composante tactique, multiplication induite du nombre des têtes et des vecteurs) a ponctionné très vite les crédits d'équipement militaire de 30 % en moyenne. Ce qui, joint au coût devenu démentiel des matériels de combat, faute d'un contrôle des programmes et des prix, empêcha dès lors d'armer convenablement les forces conventionnelles prévues, trop nombreuses.

## Malaise dans l'armée

Cette coûteuse politique nucléaire a donc rendu difficile une gestion convenable des gros contingents fournis par le maintien sans changement de la conscription. Dès 1974, la comparaison des armées de terre française et allemande (d'effectifs sensiblement égaux) montrait que le soldat français était sous-armé, sous-encadré, sous-instruit et sous-employé par rapport au soldat allemand. La comparaison des ratios combattants/soutiens était parlante : 53/47 en Allemagne, 39/61 en France.

Des hommes politiques français parlèrent alors, s'agissant de ces "soutiens", de "valets d'armes". En réalité, ils auraient pu parler, pour une bonne part d'entre eux, de valets tout court (plantons, chauffeurs, maîtres d'hôtel, cuisiniers et jardiniers) détournés de la défense au profit d'administrations ou d'une haute hiérarchie militaire héritée du passé, à qui la conscription peut seule fournir les commodités de confort personnel dont ils ont pris l'habitude.

Il y avait ainsi dans l'armée de terre en 1994 (*Tribune des sous-officiers*, janvier 1996) 217 généraux en activité, soit un pour 1 100 hommes, l'effectif d'un bataillon, dans l'armée actuelle de 240 000 hommes ; ce ne sera plus que 1 pour 645 dans l'armée réduite à 140 000 hommes annoncée pour demain. Je précise ici, pour écarter les procès d'intention, qu'il en va de même dans les trois armées.

Pour donner une apparence d'occupation à cette hiérarchie pléthorique, on l'a dispersée dans une floraison d'organismes : échelons territoriaux, régions ou divisions militaires quadrillant le territoire et coûteuses en "hommes de service" ; états-majors concurrentiels occupés à des manœuvres intestines aux niveaux des armées, de Matignon et de l'Élysée. Trois états-majors qui se "tirent dans les pattes", appuyés chacun sur un homme politique. Il est regrettable qu'au lieu d'une normalisation de cette situation à l'occasion de la réforme actuellement en cours, on ait préféré retenir la dissolution d'une moitié des régiments, qui sont pourtant la raison d'être d'une armée. Si les choses se réalisent comme annoncé, il va y avoir désormais beaucoup plus de généraux qu'il n'y aura de régiments dans l'armée française.

Les quelques données précédentes ont déjà engendré dès le début des années 70 un malaise dans l'ensemble de l'institution militaire. Chez les appelés, ce malaise entraîna en 1974 des manifestations publiques (Nice ou Draguignan) suivies d'une

répression judiciaire. Rien ne changeant que des gadgets, une nouvelle crise s'est produite au début de la décennie 80 avec l'affaire des "comités de soldats".

Ce qu'il faut bien voir, et ce sur quoi je voudrais insister, c'est que ces mouvements traduisaient aussi, au-delà du mécontentement de la troupe, celui d'une partie de la hiérarchie. Toute armée est conçue pour que les soldats ne puissent jamais s'opposer à un ordre, même quand ils se savent envoyés sans justification valable à une mort certaine. Donc toute manifestation publique de la base traduit forcément au moins une complicité de l'encadrement subalterne, si ce n'est une incitation, encadrement qui, interdit de parole au-dedans comme au-dehors, use depuis longtemps de ce procédé pour faire sentir ses désaccords.

Ce fut en fait la cause principale de l'échec du putsch d'Alger, et non pas le fameux mythe des "transistors" cher à M. Debré. Si cela n'a pas marché, c'est parce que tout le jeune encadrement, lui, ne marchait pas.

Le nucléaire étant intouchable, il était donc clair, dès 1974, qu'il faudrait diminuer les effectifs pour les rendre cohérents avec l'armement et le budget. Un certain nombre d'hommes politiques énoncèrent alors les deux solutions possibles : armée professionnelle de format réduit (c'était la théorie de Messmer) ou réduction du service à 6 mois, proposition énoncée par quelqu'un qui portait le même nom que moi et reprise en 1981, mais qui n'eut pas de suite, sous le numéro 105, par François Mitterrand. L'annonce par Jacques Chirac d'une réforme des armées n'est donc que l'aboutissement tardif d'une réflexion qui battait déjà son plein il y a plus de vingt ans quand il était premier ministre.

## Quelle défense aujourd'hui ? Contre qui ?

Il n'y a pas lieu, par conséquent, de contester la nécessité globale d'une réforme, moins encore qu'il y a 20 ans. Les deux armées de terre française et allemande en effet, tout en diminuant parallèlement de volume, ont vu se creuser l'écart quantitatif de leurs armements.

En même temps, la chute de l'Union soviétique et la naissance de l'Union européenne ont rendu improbable que la France ait encore à se défendre un jour contre une agression terrestre. Cela justifie la réduction de son corps de bataille à la juste part qui lui revient de la défense commune européenne, esquissée par le corps d'armée germano-franco-belgo-espagnol déjà constitué. On ne peut présumer à ce jour de la nature d'une nouvelle menace qui pourrait surgir, ni les moyens de s'y opposer si ce n'est pour exclure, pour tous les pays européens, les gros bataillons qui étaient autrefois indispensables.

On parle quelquefois du terrorisme (le fameux terrorisme international) ; outre que le dramatiser (bien qu'il n'ait jamais représenté une menace réelle pour la stabilité d'une nation) ne fait que servir ses

objectifs, en tous les cas, lutter contre lui n'est pas du ressort d'une armée, ni de ses armes, mais d'une coordination internationale des polices.

Quant aux capacités de projection hors d'Europe, leur nécessité pour la France (et pour d'autres) découle de la persistance dans le monde de multiples conflits touchant directement à ses intérêts ou à ses responsabilités. Il ne s'agit pas d'aventures mexicaines, comme on le caricature parfois (suivez mon regard !). Notons au demeurant que certains de ceux qui le disent se sont parfois faits, en d'autres temps, les avocats aussi convaincus de ces interventions extérieures (par exemple quand ils étaient ministres de la défense).

En ces temps de mondialisation galopante, une urgence et une obligation sont impossibles à écarter : urgence de secourir des Français expatriés et menacés, comme on le fit il y a quelques années à Kolwezi, à condition de ne pas s'y attarder ou de ne pas s'en servir pour couvrir d'autres choses, ce qui ne fut pas le cas ; ou obligation, pour un membre permanent du Conseil de sécurité, de participer à une intervention de l'ONU qu'il aurait votée, à condition bien sûr qu'elle respecte le droit international, en particulier les dispositions de la charte de l'ONU, ce qui ne fut pas non plus le cas, ni dans le Golfe, ni en Bosnie.

C'est au demeurant le pouvoir socialiste qui a créé en 1983, pour de telles occurrences, la FAR (Force d'action rapide) à l'effectif initial de 47 000 hommes. Jacques Chirac n'a annoncé dans ce domaine qu'une légère augmentation à 60 000, qui peut se justifier par l'accélération des besoins onusiens. La seule nouveauté, c'est la façon de composer la FAR, les socialistes n'ayant pas été en leur temps au bout de sa logique. Ils ont maintenu en effet dans presque toutes ses unités une forte proportion de conscrits (jusqu'à deux-tiers) que la loi française interdit d'engager à l'extérieur sauf volontariat. D'où la fameuse difficulté, prévisible pourtant, rencontrée pour dégager les contingents "voulus" dans le Golfe.

## Conscription ou armée de métier : la désinformation

Cet ensemble de considérations rend difficile aujourd'hui de contester que l'on renonce à appeler dans l'armée une masse de conscrits dont la défense n'a pas l'emploi et qui obère les finances du pays. Le choix d'une armée plus réduite, recrutée par volontariat (du même ordre que l'armée britannique) correspond au niveau des armements français et permet plus de souplesse. Il faut noter là aussi que le "volontariat-service-long" fut créé par Henu en 1983, mais sans exploiter, là non plus, toutes les possibilités ouvertes par cette réforme.

La suppression annoncée du service militaire obligatoire soulève évidemment les réticences de nombreux Français, la conscription étant le sujet le plus passionnel de la défense en France. Au-delà de la diminution des besoins de défense évoqués plus haut, ce dossier est trop sérieux pour qu'on le traite

à partir de mythes qui le dénaturent et empoisonnent le problème :

— la conscription proclamée garantie contre les coups d'État ;

— la tradition républicaine, mère de l'esprit de défense, moteur de cohésion nationale et source d'économies.

Traisons-les dans l'ordre.

Les Français sont persuadés que les conscrits les protègent contre des coups d'État militaires. Le risque d'un coup d'État est au contraire accolé aux armées de "métier" ou de "professionnels". C'est la vieille légende, déjà évoquée, du contingent barrant la route au putsch d'Alger. Notons que celui-ci, qui avorta au demeurant dans l'œuf, fut le seul cas réel de putsch militaire en France. En réalité, en-dehors des mercenaires de la Légion, curieusement sacralisés dans l'opinion, ce putsch fut l'œuvre de régiments de parachutistes présentant la plus forte proportion d'appelés, officiers compris, de notre armée ; tandis que les dictatures militaires de Grèce, Turquie, Argentine, Chili ou Uruguay, et j'en passe, ont toutes été assises sur des armées de conscription.

En fait, l'armée programmée désormais se situe dans la véritable tradition républicaine de Valmy, celle des "volontaires" pour la défense de la patrie. Un conscrit volontaire pour servir de 9 mois à 2 ans, comme il a été précisé ces jours-ci dans la presse, ne sera pas plus un professionnel que ceux qui ont fait 25 mois en Algérie (comme Jean-Pierre Chevènement) ou 3 ans en début de siècle. C'est au départ de l'armée qu'il embrassera pour la première fois son premier métier, qui sera un métier civil.

La conscription "universelle et obligatoire" est historiquement un héritage de Napoléon Bonaparte. Créée en 1798 sous le Directoire et développée par l'Empire jusqu'à devenir l'objet d'un rejet populaire, son rétablissement fut combattu par les Républicains pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier quand Napoléon III l'envisagea en 1867, à bon escient, en prévision de la guerre franco-prussienne. Elle ne fut finalement rétablie par eux qu'en 1905, dans la mystique de revanche anti-allemande. Mais la guerre causa de telles pertes que le peuple français ne s'en est jamais remis.

Lier enfin l'esprit de défense, ou la cohésion nationale, à l'exécution d'un service militaire n'est pas crédible quand on compare la déroute, en 1940, des armées françaises issues de la conscription à la détermination d'un peuple anglais qui n'avait jamais connu cette contrainte, ou à la part prise dans la Résistance par des femmes qui n'avaient jamais été incorporées. En fait, le service militaire, parce qu'il n'a jamais été en France, ni universel, ni obligatoire, mais seulement frappé d'injustice et d'inégalités, a surtout été une source d'antimilitarisme.

Quant au conscrit "pas cher", ce n'est pas sa solde, ou son prêt, qui fait le coût du soldat, mais son armement, son équipement, son entraînement, son entretien et celui de son matériel. Le coût d'une armée dépend de son effectif utile et de son niveau d'encadrement.



Antoine Sanguinetti

## L'avenir du service civil

Ce service est d'autant plus récusé par les intéressés qu'il ne répond plus aux nécessités de défense qui peuvent seules le justifier, tout en bafouant de surcroît les valeurs démocratiques de justice et d'égalité. Pour sauver en effet le principe d'une conscription répondant de moins en moins aux besoins militaires, on a introduit depuis 1965 (apparition du terme) un "service national civil" censé couvrir des domaines d'intérêt général.

Celui-ci a cependant subi progressivement des dérives telles que le député Guy-Michel Chauveau, en mission auprès du ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement, a pu dresser contre lui, en juin 1989, un véritable réquisitoire :

— « institution profondément inégalitaire », un homme sur quatre au moins échappant à tout service ;

— « système de sélection fondé sur une notion unique d'aptitude physique », variable d'une année à l'autre, tout à fait inadapté ;

— « affectations suivant un processus parfaitement contraire aux intérêts de la défense », « toute la ressource de qualité », soit « 78 % des titulaires d'un diplôme de second cycle échappent au service militaire » au profit d'« intérêts corporatistes de certains ministères ou services, ou même d'entreprises privées » ;

— « loin de toute idée de défense, de toute mission de service public et de toute fonction sociale

égalisatrice, le service national n'est plus perçu dans certaines de ses modalités que comme un moyen commode de fournir à des administrations ou des entreprises de la matière grise à faible coût. »

C'est pour cela qu'il n'était plus possible de maintenir à l'identique une pratique aussi choquante en ces temps de chômage. On ne peut reprocher de bonne foi à Jacques Chirac d'avoir voulu ouvrir une réflexion parlementaire (un référendum étant estimé inconstitutionnel) sur l'avenir du service national. Ce qu'il faut au contraire lui reprocher, c'est la méthode employée et les finalités poursuivies :

— la discussion du projet par le parlement n'a été, conformément aux dispositions de la Constitution, qu'une mascarade ;

— « réorienter le service vers une lutte contre les difficultés internes et la fracture sociale » (citation de Jacques Chirac), sorte d'école de solidarité et de civisme, pose « un problème au regard de textes européens » ratifiés par la France (Convention européenne des droits de l'homme, article 4, alinéa 2) : « Nul ne peut être astreint à un travail forcé ou obligatoire » ; ne peut être autorisé qu'un « service de caractère militaire, ou formant partie des obligations civiles normales » ;

— c'est apparemment pour tourner ces normes que ce service national « se fera sous encadrement de gendarmes ; se limitera aux domaines de prévention, sécurité, solidarité, éducation et humanitaire, et ne sera ouvert qu'aux volontaires » pour le service féminin.

— incorporer de façon utile et égalitaire une classe complète de 300 000 garçons, 600 000 si on l'étend aux filles, et c'est prévu, pose ensuite des problèmes d'encadrement, de formation, et de durée. Convoquer toute une classe mixte pour un "rendez-vous civique" de 5 jours n'a aucun sens.

Dans tous les cas, on peut craindre que la société française n'arrive pas à se dégager de ses regrettables habitudes actuelles tant que ne sera pas assurée la transparence de l'institution militaire :

— par l'exercice du droit d'expression, inscrit dans ses statuts sous Pompidou en juillet 1972, mais dont l'application est refusée arbitrairement depuis par toute la classe politique ;

— par l'octroi du droit d'association, obstinément refusé également, bien que garanti par la Constitution à tous les citoyens, et expressément recommandé depuis plusieurs années par le parlement européen de Strasbourg.

Voilà en gros le venin que je voulais vous cracher en ouverture et je vous remercie de votre attention consternée ! (Rires)

**Bernard Ravenel** : «Consternée» était de trop ! Je donne la parole à Jean-Marie Muller.

**TREMA**

Le service national en question

**J**e prendrai comme point de départ, les affirmations du président de la République en février dernier. Je crois que l'affirmation la plus importante, c'est d'affirmer de manière catégorique que la France n'est plus menacée aux frontières.

C'est un langage tout à fait nouveau. Depuis des siècles, nous étions habitués à penser que, précisément, la menace était aux frontières. Le mot d'ordre de tous les stratèges, de tous les chefs militaires et de tous les dirigeants politiques était d'affirmer que l'ennemi ne passera pas, fût-ce quelques jours avant qu'il passe sans trop de difficultés !

Ce que le président de la République nous apprend, et il est étonnant que cela n'ait pas été davantage l'objet d'un débat autour de tout ce que cela révolutionnait, c'est que nous n'avons plus de menaces à la frontière. Nos frontières sont en paix, affirme-t-il.

Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, je serais même plutôt sûr du contraire, que tous les collègues d'active de mon voisin de droite aient été enchantés de cette affirmation qui, quelque part, les frustrait de leur mission fondamentale.

Et je suis bien d'accord aussi pour dire que lorsqu'on dit qu'il y a d'autres menaces comme le terrorisme, celui-ci ne relève pas d'opérations de guerre, mais d'opérations de police. Le terrorisme, c'est précisément ce qui contourne les dissuasions militaires des pouvoirs industriels, y compris la dissuasion nucléaire.

Je crois personnellement que cette constatation correspond à la réalité. Nous affirmions, dans le cadre de la réflexion du Mouvement pour une alternative non-violente, depuis déjà pas mal de temps, que les véritables frontières que nous devons défendre sont celles de la démocratie, c'est-à-dire les frontières des institutions démocratiques qui garantissent le respect des droits et des libertés fondamentales des citoyens.

L'occupation d'un territoire, en tout état de cause, n'est jamais la finalité politique dernière d'une opération d'agression militaire. La volonté politique est d'occuper la société politique et la société civile. Par conséquent, il s'agit de faire en sorte que les citoyens, et pour l'essentiel les civils, soient en mesure de résister aux volontés de domination d'un pouvoir étranger.

C'est dans cette perspective que nous avons préconisé il y a déjà pas mal d'années l'organisation d'une défense civile.

D'ailleurs, nous ne faisons que prendre à la lettre la doctrine militaire de la défense de la France, qui prône le concept de défense globale, qui prévoit une composante militaire, certes, et nous n'avons pas la naïveté de penser que, demain matin, la France proclamera un désarmement universel, en commençant par un désarmement unilatéral.

Donc trois composantes : une défense militaire, une défense économique et une défense civile.

Or, qu'en est-il de l'organisation de la défense civile ? Avec notamment ce primat qui a été donné à

la défense nucléaire ? Si le président de la République peut venir à la télévision dire "la dissuasion, c'est moi", les téléspectateurs citoyens ne peuvent qu'en conclure que la défense, ce n'est pas eux.

La défense civile s'est trouvée réduite à la propagation supposée d'un esprit de défense des civils qui n'était finalement que l'acceptation de la politique militaire.

Donc je crois que la réalité demeure que le ministre de la défense n'est que le ministre des armées et que la défense civile des institutions civiles par la mobilisation des civils reste quelque chose qui n'est absolument pas pris en compte.

## **P** **JEAN-MARIE MULLER** *Pour un service civil de paix*

D'ailleurs, le président de la République affirme encore que la dissuasion nucléaire reste l'élément fondamental de notre stratégie. On peut tout de même s'interroger pour savoir dans quelles directions sont orientées nos missiles nucléaires.

C'est vrai qu'avant, on nous disait dans quel sens ils étaient orientés ; c'était assez simple, nous avions un ennemi qui présentait toutes les qualités du bon ennemi et on supposait que cette arme nucléaire était capable de le dissuader d'une agression.

Je rappelle pour mémoire que ce n'est pas l'arme nucléaire qui a détruit le Mur de Berlin, mais que le Mur de Berlin a été détruit sous l'effet, sous la poussée, de la résistance non-violente des citoyens des sociétés civiles des pays de l'Est.

On avait d'ailleurs esquissé un vague scénario de la dissuasion, du faible au fort avec l'avertissement tactique... Aujourd'hui, personne ne nous dit un mot des scénarios possibles de l'utilisation, de l'emploi, des armes nucléaires.

Je sais bien qu'il s'agit d'une menace d'emploi, mais la menace d'emploi présuppose qu'il y ait quand même un mode d'emploi. Or, le mode d'emploi de l'arme nucléaire est totalement inexistant, totalement absent des débats démocratiques au cours des élections puisque, là encore, c'est la pensée unique et que la gauche, sur ce point, s'est ralliée pieds et mains liées à l'armement nucléaire.

Un autre aspect des déclarations du président de la République est de dire qu'il y a maintenant une priorité qui est d'intervenir, en-dehors des frontières, sur le lieu des conflits locaux et régionaux.

**TREMA**

Le service  
national  
en question

Et c'est vrai (cela était déjà le cas avant, mais maintenant, c'est beaucoup plus évident) que les guerres ne sont plus entre États, mais entre communautés, entre clans, entre ethnies. Et on a souvent parlé du droit d'ingérence, du devoir d'ingérence de la communauté internationale pour intervenir afin de rétablir, ou du moins de tenter de créer les conditions permettant de rétablir, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Encore que si nous regardons de près les déclarations du président de la République, le prétexte qui est mis en avant pour justifier cette politique d'intervention à l'extérieur est davantage la sauvegarde de nos intérêts que la défense des droits de l'homme. Et ce n'est pas faire de l'antinationalisme de penser que les uns ne correspondent pas toujours aux autres. De ce point de vue-là, je pense qu'il y a aussi un débat qui n'a pas été suffisamment approfondi.

Si on prend la rhétorique d'une politique de prévention, nous en sommes d'accord. En effet, il est essentiel que les États nationaux, que la communauté internationale, à travers notamment ses institutions, puisse s'organiser pour avoir une véritable politique de prévention des crises et des conflits.

Seulement, là encore, je crois que ce qui est paradoxal, c'est que le président de la République n'envisage que la perspective militaire, que la dimension militaire. Or, il y a différentes possibilités d'intervention civile dans la prévention et je dis aussi dans la gestion des crises et des conflits et qu'à cet égard, ni les États nationaux, ni la communauté internationale, ne se sont donnés les moyens pour les mettre en œuvre.

Une des conclusions, je vais là-dessus être très rapide, d'autres interviendront, est la suppression du service militaire obligatoire.

Je dois dire que je n'ai jamais été de ceux qui pensaient que l'armée était une école de citoyenneté et que, finalement, l'ensemble des citoyens ne soient pas habitués à l'usage des armes ne me semble pas quelque chose de regrettable.

En ce qui concerne la professionnalisation de l'armée, sans tomber dans le mythe de l'armée de mercenaires qui prépare un coup d'État, il y a tout de même des dangers et je rejoins tout à fait ce qu'a dit mon ami Sanguinetti en ce qui concerne la nécessité de la démocratisation de l'institution militaire.

S'il y a professionnalisation, c'est une raison de plus pour qu'il y ait démocratisation, avec en effet respect scrupuleux du droit d'expression et d'association, et nous savons que là encore, il y a toute une rhétorique militaire qui prétend que cela est contraire à l'efficacité de l'armée.

Il faudrait savoir si véritablement, l'armée est un instrument au service de la démocratie. Si oui, alors elle doit d'abord mettre en œuvre en son propre sein les exigences de la démocratie. Je pense que, là-dessus, nous pourrions être facilement tous d'accord.

Ce qui est nouveau aussi, c'est la proposition d'un service volontaire qui pourrait être un service

civil. Il y aurait certainement à voir de plus près quelle est la loi qui sera votée dans quelques semaines, mais disons qu'en ce qui concerne l'institution d'un service civil, vous savez que trois domaines ont été précisés :

- solidarité, c'est-à-dire police, gendarmerie, pompiers (parfois la liste est très longue, d'ailleurs) ;
- cohésion nationale, c'est-à-dire intervention dans des conflits dans nos banlieues et dans nos cités ;
- coopération internationale et action humanitaire.

Je ne parlerai que des deux domaines : cohésion nationale et coopération internationale, en insistant pour l'essentiel sur la coopération internationale.

Je pense qu'il peut y avoir un intérêt à l'institution de ce volontariat dans le cadre d'un service civil. Seulement, j'avoue que j'ai quelques inquiétudes par rapport à la volonté politique de véritablement mettre en place un tel volontariat, un tel service, notamment sur le financement de ce service.

Car ce service aura un coût et les quelques contacts institutionnels que j'ai pu avoir au niveau de ceux qui sont chargés de la mise en place de ce service me laissent penser que tous les ministères se défaussent en ne voulant pas mettre un kopeck dans la bourse et que, probablement, le pouvoir politique va vouloir, comme cela s'est fait pour les objecteurs de conscience, se défausser sur les associations qui seront les organismes d'accueil des volontaires.

Peut-être un statut juridique sera-t-il offert à ces volontaires, mais ce dont j'ai bien peur, c'est qu'il n'y ait pas véritablement d'investissement réel pour la mise en place de ce service.

Quant au rendez-vous citoyen de 5 jours, je ne suis pas sûr qu'il faille parler longtemps pour en montrer l'insignifiance.

Ce que nous proposons, en tant que Mouvement pour une alternative non-violente, mais aussi avec des organisations partenaires, c'est la mise en place, dans le cadre de ce service volontaire, d'un service civil de paix, c'est-à-dire la possibilité, avec le créneau qui a été précisé ces derniers jours de 18 à 30 ans (il faudrait voir quelles sont les conditions précises, d'ailleurs), que des jeunes, hommes et femmes, puissent être volontaires pour un service civil de paix dans le cadre de corps d'intervention civile pour des missions d'observation, de médiation, d'interposition, d'éducation à la paix, de reconstruction sur les lieux de conflit.

Je n'ai pas le temps ici de développer longuement cette problématique des corps d'intervention civile, mais je crois que, dans le bilan que l'on peut faire des différents conflits qui ont eu lieu, aussi bien en Europe qu'en-dehors de notre continent, sans vouloir là non plus discuter de la légitimité, de la nécessité des interventions militaires, quoi qu'il en soit, il y a une nécessité de l'intervention de civils par des méthodes civiles pour pouvoir participer à la résolution pacifique des conflits.

Cela a d'ailleurs été dit par les différentes autorités, notamment dans l'*Agenda pour la paix* du secrétaire général des Nations unies, qui affirme très



De gauche à droite : Alain Joxe, Bernard Ravenel, Antoine Sanguinetti et Jean-Marie Muller

clairement que les opérations de maintien de la paix nécessitent de plus en plus que le personnel civil, spécialistes politiques, observateurs ayant pour fonction de veiller au respect des droits de l'homme, personnel chargé des élections, etc., joue un rôle aussi central que le personnel militaire.

Je voudrais aussi rappeler les déclarations très fortes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE, devenue l'OSCE, notamment lors du sommet de Budapest de décembre 1994 et qui engage politiquement les gouvernements nationaux, et notamment le gouvernement français, qui insiste très fortement sur la nécessité de se donner les moyens pour prévenir et gérer les conflits et les crises par des opérations de maintien de la paix.

Et l'OSCE insiste précisément sur la nécessité d'interventions civiles et souligne le rôle que doivent jouer à cet égard, et en liaison avec les institutions internationales, les Organisations non gouvernementales (ONG).

Je m'arrête, je voudrais simplement esquisser une définition de l'intervention civile pour préciser un tout petit peu dans quelles perspectives cela se situe (c'est toujours difficile d'enfermer les choses dans une définition, mais je vais m'y risquer).

Je définis ainsi la stratégie de l'intervention civile : une intervention non armée, sur le terrain d'un conflit local, de missions extérieures, mandatées par une organisation, soit intergouvernementale (ONU),

soit gouvernementale, soit non gouvernementale, venant accomplir des actions d'observation, d'information, d'interposition, de médiation et de coopération en vue de prévenir ou de faire cesser la violence et de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaissent et garantissent les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et de permettre de définir les règles d'une coexistence pacifique.

Je dois dire que dans les propositions que nous avons pu faire aux uns et aux autres, généralement, nos interlocuteurs reconnaissent la pertinence de nos propositions, mais au-delà de cette reconnaissance formelle, il est sûr que cela bouscule encore bien des habitudes de pensée et qu'il sera très important que les ONG en France se concertent avec les partis politiques (je crois que les Verts ont déjà pris position dans ce sens) pour qu'il y ait une pression afin que, dans les semaines qui viennent (puisque, semble-t-il, les décisions vont se prendre assez rapidement), il puisse y avoir cette proposition dans le cadre du volontariat.

**Bernard Ravenel :** On a eu en quelque sorte deux approches, l'une à partir de l'intérieur de l'institution et l'autre à partir de l'extérieur. Cela permet déjà de discuter. Maintenant, la parole est à Alain Joxe.

**TREMA**

Le service  
national  
en question

**J**e suis embarrassé parce que, finalement, je n'ai pas de recommandations en tête. Je ne sais pas si les recommandations, d'ailleurs, sont efficaces.

En revanche, il me semble qu'il faut déployer des capacités d'analyse critique extrêmement alertes parce que les méthodes qui ont été prises par le gouvernement Chirac pour la réforme montrent une capacité de publier et de faire aller les bureaux jusqu'au bout une série d'oukases qui, dans leur démarche elle-même, se passent du débat démocratique et se passent même de la sanction démocratique.

éliminant les soldats du contingent et cela a constitué un frein à cette disponibilité dont les Britanniques ont montré qu'ils en bénéficiaient beaucoup plus que nous puisqu'ils ont pu envoyer des troupes professionnelles d'un seul coup. Est-ce un mal ?

Des gens bien intentionnés à l'égard du président Mitterrand ont pu penser qu'après tout, il n'avait aucune raison d'avoir l'intention d'envoyer beaucoup plus de monde, ni de s'engager davantage que cela.

# "Il s'agit de politique, non de guerre civile..."

ALAIN JOXE



Ce pouvoir s'affirme peut-être parce qu'il a une majorité confortable, mais aussi parce qu'il existe des sortes de privilèges acquis de la présidence de la République en matière de défense qui dérivent des pouvoirs exceptionnels qui ont été accordés à cette magistrature du fait des caractéristiques tout à fait particulières de la "guerre nucléaire". Or nous entrons dans une ère où, la guerre nucléaire n'existant plus (je vais redévelopper cela au passage si vous le souhaitez), les pouvoirs du président sont devenus théoriquement obsolètes.

L'absence de démocratie dans le débat explique le rythme accéléré avec lequel la décision de suppression du service militaire a été prise sans que rien ne soit mis en place pour substituer au service militaire un autre outil de contrôle par l'opinion populaire des questions de défense.

Je mesure tout à fait mes termes parce qu'il n'est pas question de se demander si les conscrits sont capables d'arrêter (ou pas) un coup d'État militaire ; ce qui serait important, c'est que l'existence de l'opinion sur l'outil militaire ait les moyens de faire peser sa critique en temps voulu, c'est-à-dire largement avant qu'il soit question d'un coup d'État militaire. Autrement dit, il s'agit de politique, non de guerre civile.

C'est vrai que l'existence de conscrits dans des unités opérationnelles était un verrou à l'utilisation agile des forces militaires françaises, comme on l'a vu au moment de la guerre du Golfe.

Ce verrou a joué dans un sens technique ; il a fallu créer des unités en extrayant les professionnels, en

De toute façon, c'était une sorte de frein. Bien sûr, c'était un frein qui coûtait extrêmement cher puisque, comme l'a dit l'amiral Sanguinetti, et tout le monde sera d'accord là-dessus, l'état de dégradation dans lequel était arrivée l'institution du service militaire faisait qu'il n'avait qu'une valeur militaire limitée et qu'une réflexion sur la réforme s'imposait de toute façon.

Comment peut-on prendre le problème ? J'ai envie de proposer, étant donné que beaucoup de choses ont été déjà dites, une méthode qui consiste à partir du contexte international et des missions militaires qui sont proposées à l'ensemble des nations, civilisées ou barbares, dans le contexte qui suit la fin de la bipolarité nucléaire et de la guerre froide.

Il faut partir des éléments macro-stratégiques qui pèsent constamment sur ces débats, qui devraient peser sur ces débats, et ne pas s'enfermer dans un débat franco-français sur nos institutions républicaines. J'énumérerai un certain nombre de points qu'il me semble nécessaire de mettre en tête de la réflexion et non pas en queue.

Ce que l'on nous propose comme tâche dans le *Livre blanc*, qui a déjà été une élaboration post-nucléaire (il ne faut pas lui retirer ce mérite), ce sont des expéditions semi-lointaines dont il n'est pas question qu'elles se situent dans des actions purement françaises.

Autrement dit, on nous propose uniquement des actions de coalition ou des actions d'alliance, et c'est raisonnable du point de vue de l'étude du système international, de l'état de nos forces, etc.

TREMA

Le service national en question

Il faut se demander ce que sont ces actions. On doit constater qu'elles font partie d'un programme américain très clair, et qui est, lui, l'objet de débats et d'élaborations complexes et assez subtils aux États-Unis.

Les Américains ont une vision, une stratégie, qui vise la domination du monde, le leadership mondial. Nous n'avons pas cette ambition, ni la France, ni l'Europe du fait qu'elle n'existe pas.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous poser la question que se posent les Américains : comment faire pour dominer le monde ? Eux se posent la question et le problème comporte au moins deux volets :

1°) un volet économique-financier ; je ne vais pas m'étendre là-dessus : le contrôle économique et financier de l'ensemble des flux et des stocks mondiaux dans une conception globalisante de l'économie avec recherche d'élimination des lieux d'autonomie économique-étatique partout où il en reste ;

2°) le volet de l'action militaire.

Sur l'articulation de l'action militaire avec l'action économique, ils ont une réflexion qui est aboutie : il faut que les actions militaires soient conformes (et le mot "conformes" signifie "ayant une même forme") à la structure des intérêts économiques.

Comment faire pour que les interventions militaires soient efficaces en matière économique ? Donner à ces interventions militaires les formes, c'est-à-dire l'application de la violence, qui soient, non pas le contraire de la défense des intérêts économiques (quelquefois, on déclenche une guerre en disant : « il faut ce qu'il faut, tant pis, il faut tout casser... »), mais "conformes", aujourd'hui cela signifie qu'on ne casse plus tout, qu'on ne s'engage plus dans des entreprises dont la finalité devenant variable, dont la dynamique même de la guerre, va nous entraîner à des dépenses qui feront que, grosso modo, l'entreprise entière ne sera pas rentable (cf. la guerre du Vietnam).

Pour éviter tout cela, on crée un cadre théorique et pratique : théorique au niveau des représentations stratégiques ; pratique au niveau de l'organisation des commandements et de l'organisation des unités et de l'organisation des alliés qui va être conforme à cette volonté de leadership global au niveau à la fois financier et militaire.

Cette conformité prend pour point de départ la forme spatio-temporelle de l'organisation de la production ; une action militaire moderne doit être aussi précise, systématique et en temps réel que la gestion des places financières.

Cela, c'est la vision américaine. Quand on se dit que cette chose-là est en route de toute façon, et qu'en plus elle est parfaitement explicitée, parce qu'il y a une démocratie aux États-Unis qui est largement supérieure à la nôtre, en tout cas en ce qui concerne la publicité des débats, nous devons nous demander, en tant que citoyens français, ou en tant que citoyens de l'Europe, si les formes qui sont en ce moment adoptées par le gouvernement sont conformes aux intérêts français ou si, par hasard, ils

ne seraient pas, curieusement, strictement conformes aux intérêts globalisants des États-Unis.

Que disent les États-Unis ? Nous voulons ne plus jamais intervenir à terre parce qu'on a des morts ; ensuite, c'est une guerre de caractère archaïque et qui n'est plus digne de notre supériorité spécifique, qui se situe au niveau de la domination de l'espace aérien, de l'observation satellite et de l'ubiquité à la fois de l'observation et du ciblage que permet une maîtrise et une organisation de cette maîtrise par l'électronique d'observation, de ciblage et de contrôle.

Eux prétendent vivre désormais dans ce qu'ils appellent "la civilisation de la troisième vague des guerres".

La première vague, c'était la guerre agraire, que l'on voit encore se dérouler sous nos yeux dans un certain nombre de pays, les paysans avec des fusils, ou même des couteaux, se battent entre eux pour des morceaux de territoire.

La deuxième était la civilisation industrielle, qui a régi la nature des guerres depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la guerre du Golfe, disent-ils.

Et puis la guerre du Golfe elle-même est une guerre mixte, qui annonce aussi la guerre de la troisième génération, qui est la guerre dite "de l'information".

Eux ne veulent pas descendre du niveau de la guerre de l'information au niveau de la guerre industrielle parce que c'est en ne descendant pas qu'ils managent, qu'ils gèrent, leur leadership spécifique.

On voit l'application de cette théorie dans leur conduite dans la guerre de Bosnie. Ils ont pensé : nous n'intervenons pas tant qu'il n'y a pas quelque chose qui ressemble à un cessez-le-feu pratiquement définitif, nous ne voulons pas avoir à tirer ni à être tirés comme des lapins, il n'est même pas imaginable que l'on nous prenne en otages, comme des "imbéciles" de casques bleus" de l'ère industrielle qui crapahutent même sans dispositif militaire sérieux entre les lignes des bandits serbes et croates".

Ce problème étant résolu pour eux, ils ont besoin d'alliés, qui, eux, "iraient au charbon". Ils le disent tout à fait clairement. Ces alliés qui "iraient au charbon" ne sont pas en nombre infini.

Les Allemands ont encore de grosses réticences, qui sont tout à leur honneur d'ailleurs, à envoyer leurs troupes se battre dans des endroits où leurs pères ont commis des horreurs il n'y a pas si longtemps. Mais enfin, ils commencent à infléchir cette tradition, ils envisagent d'envoyer plus de gens en Bosnie prochainement pour des tâches techniques, etc.

Qu'est-ce qu'il reste comme alliés opérationnels corrects capables d'être à la charnière de la guerre de l'information et de la guerre industrielle modernisée sous l'égide des États-Unis ? Il reste les Anglais, les Français et enfin les Européens en général ; il y a aussi des Espagnols, voire des Italiens et quelques Hollandais qui seraient capables de faire le coup de feu.

Donc une fois établi ce cadre global, la politique française de professionnalisation y prend sa place et ne fait pas semblant de ne pas prendre cette place-là. Dans le *Livre blanc*, il est clair que nous n'aurons jamais de missions totalement autonomes, c'est fini, même l'expédition de Suez franco-anglaise n'est plus pensable, il faut des accords de coalition, cela signifie que nous aurons à nous limiter à un certain type d'interventions.

Mais que se passe-t-il aujourd'hui dans une coalition et une alliance ? Il y a là-dessus une réflexion à avoir, qui est également une réflexion politique.

Vous savez très bien que l'autonomie politique des nations européennes est aujourd'hui quelque chose d'évanescant parce que nous avons déjà avancé assez loin dans la fusion des intérêts économiques et financiers au niveau de l'Europe sans avoir avancé au même pas dans la démocratisation, et encore moins, dans la direction d'une démocratie sociale.

Nous avons donc la possibilité de gérer des conflits et des expéditions en coopération avec d'autres pays européens, mais est-ce qu'il s'agit d'une alliance entre des intérêts nationaux ou déjà d'une coordination d'intérêts transnationaux ?

La question posée de cette façon, en matière d'intérêt économique ne comporte qu'une seule réponse : il est évident qu'il n'existe plus que des intérêts transnationaux au niveau économique.

C'est là-dessus que j'arrive à l'articulation principale de la critique à l'égard, non pas de la suppression du service militaire, mais de sa suppression sans réflexion concernant le sens politique de l'opération.

Nous arrivons à ceci : on va avoir un corps expéditionnaire assez modeste qui ne pourra agir qu'avec des coalitions (ces coalitions dans lesquelles nous aurons injecté des professionnels qui n'auront pas à se demander si c'est conforme ou pas à l'intérêt national) et qui auront en fait des tâches qui pourront être qualifiées de tâche de défense des intérêts transnationaux.

Cet objet est très fuyant. Il est probable que l'exposition démocratique de ce que c'est que les intérêts transnationaux d'une expédition ne sera jamais clairement faite. Rien n'y obligera, dans les circonstances actuelles, le système de décision française.

## Le service militaire dans tout cela ?

**P**our moi, ce n'est pas la question fondamentale. La question fondamentale est : comment réarticuler les décisions militaires qui sont peut-être des décisions transnationales qui n'ont rien à voir avec la défense des intérêts strictement nationaux avec la définition nationale que l'on continue à donner à la défense ?

Il est vrai que l'on a supprimé le mot "national" dans un certain nombre d'institutions et c'est probablement le résultat voulu d'un réalisme... La "Fondation pour les études de défense nationale" s'appelle maintenant la "Fondation pour les études de défense", etc.

Mais quand même, le problème politique reste posé dans le cadre national, et en particulier, le problème politique est de savoir quand est-ce qu'on envoie des citoyens "au casse-pipe" ?

Comment répondre à cette question ? Je pense que la réponse la plus importante, puisqu'on ne va pas éviter une réforme qui va aboutir à la suppression du service militaire, c'est la question des réserves.

Les réserves, c'est une question tout à fait sérieuse à partir du moment où il n'y a plus de service militaire obligatoire, parce que c'est l'articulation entre la vie professionnelle d'une armée et la vie de ce qu'il y a de maintenu dans le savoir militaire au sein de la population civile. Cette articulation entre l'armée professionnelle et le savoir militaire civil, c'est ce qu'il reste du contact entre l'armée et la nation.

Sur ce statut des réserves, il n'y a aucun travail de réflexion, je m'empresse de le dire, au niveau gouvernemental, parce qu'on sait qu'on n'y a pas pensé, qu'on n'a pas eu le temps de commencer à réfléchir sérieusement, c'est maintenant qu'on commence, d'autres vous le diront mieux que moi, et de façon plus qualifiée.

Il peut y avoir 1 000 façons d'organiser des réserves. Il peut y avoir une façon qui est franchement l'organisation d'un groupe antidémocratique enkysté dans la laïcité et qui s'entraîne dans une idéologie militariste ; il peut y avoir aussi des façons tout à fait différentes.

C'est la façon dont un certain nombre de fonctions militaires très importantes de soutien et de support dépendent en fait de la société civile.

C'est vrai dans la logistique en général, cela peut le devenir de façon consciente et organisée, et ce problème-là, aux États-Unis, est traité d'une façon tout à fait centrale dans la réflexion américaine.

Ils ont supprimé la conscription après la guerre du Vietnam, mais n'ont pas supprimé la question de l'articulation entre l'armée d'une part et les réserves d'autre part.

La gestion des réserves, évidemment, est la gestion d'un corps qui, aux États-Unis, est constitué en unités opérationnelles qui peuvent être rappelées assez facilement pour des tâches expéditionnaires ou de soutien à des formations de projection de forces comme l'Ifor, qui dépend des réserves américaines pour un certain nombre de fonctions de soutien.

Nous n'avons pas à réfléchir à cela en ce moment ici parce que c'est un sujet très technique sur lequel il faut avoir aussi un débat politique. Ce débat politique n'existe pas d'une façon très intense, en tout cas dans les partis qui devraient s'en occuper. Si l'opinion s'en saisissait, elle se saisirait d'un objet où les enjeux politiques sont importants.

Pourquoi est-ce important ? Parce que, finalement, les guerres que l'on nous décrit comme les guerres d'intervention humanitaire, il ne faut pas non plus se leurrer, sont des guerres de restauration de l'ordre qui ont largement, potentiellement, la possibilité d'être décrites comme des guerres néo-coloniales.

Peut-être qu'ils ne sont pas tous de ce modèle-là, que tous les acteurs n'ont pas du tout cette intention, mais si vous faites la liste des principaux conflits de ce genre depuis la guerre du Golfe, qui servent en ce moment de soutien au débat empirique, que, forcément, on a pour savoir ce qu'il faut comme armée, et en tout cas aux États-Unis tout à fait, vous avez une liste assez petite qui comprend la guerre de Somalie, la guerre de Bosnie et la guerre du Rwanda.

J'appelle tout cela des guerres parce que, malgré tout, il y a suffisamment de morts pour que l'on considère que ce sont des guerres. D'autre part, les interventions n'ont pas été si pacifiques que cela, donc ce sont des guerres avec des interventions qui ne sont pas uniquement des interventions de maintien de la paix, mais de maintien de l'ordre.

Si on se prépare à une nouvelle famille d'interventions de maintien de l'ordre, on est en train de rompre avec un pacte qui a été signé à un moment donné dans l'histoire du peuple français, à la fin de la guerre d'Algérie : "c'est fini, les guerres coloniales".

On ne le sent pas, mais nous pratiquons des guerres coloniales des nouveaux âges ; c'est pour quoi j'ai certaines réticences à l'égard d'une formulation qui ne serait pas très attentivement discutée, celle proposée par Jean-Marie Muller : transformer les ONG en les officialisant un peu en une espèce de "peace corps", comme outils para-étatiques, dans les entreprises qui sont peut-être des entreprises néo-coloniales, mérite des débats politiques approfondis avant que l'on arrive à des définitions organisationnelles précises.

**Bernard Ravenel** : *Nous avons maintenant situé le cadre et c'est dans ce contexte que nous allons organiser maintenant le débat autour de la question du service national et de sa réforme. Malheureusement, Alain Joxe est obligé de partir, mais j'imagine que l'on aura retenu ce qu'il a dit pour en tenir compte dans le débat. Je donne maintenant la parole à Ben Cramer puis à Solange Fernex.*

**D**errière la question du service militaire se profile la question des options stratégiques, la question des alliances, et bien sûr, la question de la démocratie. En effet, selon l'idée que l'on a du type de société à réaliser, on penche vers telle ou telle option en matière de défense.

La dénationalisation de l'armée intervient au moment où le pouvoir se réfère à Charles de Gaulle qui écrit en 1934 *Vers l'armée de métier*. Parallèlement, la France amorce un virage vis-à-vis de l'Otan, et l'on est en droit de se demander jusqu'à quel point ces deux démarches sont liées ; la professionnalisation est-elle une condition à remplir pour s'assurer une certaine place et un certain rôle dans le "concert des États" de l'hémisphère Nord ?

### **Maladie infantile du gauchisme ?**

**L**a polémique va bon train. Même si les armées mercenaires ont précédé les armées de conscription obligatoire, tout le monde ne reconnaît pas que la conscription est un progrès aussi notable que le suffrage universel. À ceux qui dénoncent la fascisation des armées de métier, d'autres rétorqueront que l'armée de Pinochet était une armée de conscription. En 1940, un sénateur américain déclara que celle-ci est "typique des États totalitaires"...

Ceux qui ont risqué leur vie (ou bien le baigne en Grande-Bretagne comme le rappelle Lénine dans son recueil "sur la guerre et la paix" de 1915), pour lancer des appels invitant à refuser de servir, auront-ils des héritiers ? Je l'ignore et je m'en inquiète.

# **BEN CRAMER** **S**ervice national et politique de défense

Certains pacifistes acclament la professionnalisation. C'est curieux. C'est curieux d'imaginer que des objectifs de paix seraient plus facilement atteints lorsque les militaires ne hanteront plus notre quotidien mais accompliront leurs missions de façon "aguerrie" en se dispensant de nous rendre des comptes. C'est curieux de voir jusqu'à quel point le monopole de la fonction militaire entre les mains de professionnels ne suscite pas davantage de réprobation ! Doit-on être rassuré du moment que ce qui nous déplaît est confiné dans un espace restreint ? Si l'on transposait un peu, les anti-racistes devraient se féliciter, par exemple, que le racisme ne puisse sévir que dans certaines couches professionnelles, ou dans certains secteurs ou dans certaines régions !

Le malaise se distingue aussi parmi une frange des socialistes qui réclament aujourd'hui la "démocratisation" des forces armées. C'est un peu décalé car, à l'époque où le pouvoir était entre leurs mains,

**TREMA**

Le service national en question

rare furent ceux qui revendiquèrent pour nos appelés, travailleurs en uniforme, le droit au syndicalisme, tel qu'il existe dans la plupart des pays d'Europe.

Le malaise existe aussi parmi ceux qui ont toujours critiqué l'institution militaire — dont je suis ; qui ont préféré s'exclure du service national pour des motifs divers. Il y a forcément malaise lorsqu'on en vient à défendre ce qui après tout fut rarement une école de civisme, un atout pour réfléchir sérieusement à ce qui mérite d'être défendu et comment et pourquoi.

Parce qu'on m'a enseigné que "les affaires militaires sont des choses trop sérieuses pour être laissées aux militaires", j'ai réclamé le droit de savoir, d'enquêter, de défier la Grande Mulette. Quitte à défendre ceux qui n'en voulaient plus, quitte à propager les revendications de ceux qui mettaient en cause sa finalité ou qui voulaient propager d'autres messages.

J'ai participé au combat anti-nucléaire et ceci s'inscrivait dans un combat plus large conformément à la célèbre formule de E.P. Thomson « *pour refuser les armes nucléaires, il faut refuser beaucoup plus que les armes nucléaires* ». Dans certains pays voisins, des appelés ont honoré le métier des armes ; aux Pays-Bas par exemple, des pays membres de la centrale syndicale VVDM ont refusé d'assurer la surveillance des sites nucléaires pour marquer, à leur manière, leur refus des euromissiles.

En tant que chercheur au Cirpes, nous avons été un certain nombre à rechercher des alternatives stratégiques qui permettent de concilier les objectifs de la défense/sécurité avec des moyens autres que totalitaires...

Je vais essayer de revoir les arguments qui sont utilisés par nos "experts", et qui ont trait aux :

- impératifs de la modernité (pour être moderne, on est pour l'armée de métier) ;
- impératifs techniques (pour être performants, il faut une armée de métier) ;
- impératifs économiques (pour faire des économies en période de vache maigre, faut une armée de métier)

### **Vous avez dit "moderne" ?**

Dans ce genre de débat, les "pour" et les "contre" se renvoient la balle un peu comme à propos du nucléaire civil : "quoi ? alors vous voulez vous éclairer à la bougie ?"

L'argument n'est pas très convaincant, comme nous allons le voir, à moins que tout ce qui est délocalisé est forcément moderne. L'argument est encore moins convaincant quand il est avancé par des gens qui affirment sans rire que l'armée de métier s'impose puisque "l'unité nationale et linguistique de notre pays est désormais établie" (!). Les habitants des confettis de l'Empire et les Corses ne doivent pas comprendre.

D'autre part, on peut regretter que cet argument

de la modernité, qui fait bondir dans la mouvance écologiste quand il s'agit par exemple d'autoroutes, de tunnels, de canaux ou de centrales nucléaires semble être accueilli avec un certain fatalisme lorsqu'on évoque les armées.

Non, la professionnalisation n'est pas un gage de modernité. Les Britanniques l'ont adoptée entre 57 et 63 ; les Américains après la guerre du Vietnam ; les Suisses, Suédois ou Finlandais ne sont pas des attardés anti-modernistes, bien que la professionnalisation ne les attire pas ; les Belges, les Néerlandais et les Espagnols sont entrain d'adopter une armée de métier, ils ne sont pas forcément plus modernes que nous.

Si l'on se réfère seulement à l'Hexagone, on s'aperçoit que le débat n'est pas nouveau. Dans un tout autre contexte, De Gaulle préconise l'armée de métier dès 1934. Dans les années 70, suite au constat de décalage entre société civile et institution militaire, l'abandon de la conscription est remis sur le tapis. La principale réforme fut celle du statut général des militaires édicté de 1972 à 1975 selon lequel « *les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens* ». La formule est attirante, mais la France étant ce qu'elle est, les restrictions sont de taille dont l'interdiction du droit de grève, l'interdiction d'association syndicale, et le fameux "devoir de réserve". D'autres entorses à la liberté existent pour les hommes en uniforme en ce qui concerne le mariage avec un(e) étranger(e), la liberté d'aller et venir en cas de crise, etc.

### **L'efficacité, pour quoi faire ?**

Si la non-efficacité d'une armée a plus de chance de freiner les ardeurs sur les champs de bataille, si la non efficacité a l'avantage de pousser les dirigeants à entrevoir d'autres options que la confrontation, on pourrait penser que les antimilitaristes vanteraient les mérites du statu quo actuel. Mais non. Pourquoi ne plaide-t-on pas en faveur d'une institution regorgeant des fantassins mal entraînés, suffisamment dégoûtés par la vie de casernes, ne serait-ce qu'afin de contrarier les objectifs, dériver ou délirer d'officiers trop zélés prêts à en découdre sous toutes les latitudes ?

Nous n'en sommes pas là.

Lorsqu'il est question de la formation de nos "têtes blondes", les évaluations sur la durée sont cafouilleuses et non dénuées d'arrière-pensées. Il suffit de regarder au-delà de l'Hexagone (4 ans pour les Chinois, 10 mois en Allemagne, 9 mois au Portugal) ou à d'autres époques de l'histoire de France (3 ans en 1914, 2 ans en 1935) pour relativiser les choses. En fait, les arguments procèdent un peu de la même malhonnêteté intellectuelle que ceux relatifs au nombre d'essais nucléaires nécessaires "pour assurer la crédibilité de notre dissuasion". La preuve ? Le CEA nous assurait qu'il en faudrait... toujours<sup>1</sup> ; finalement, Chirac a fixé le chiffre de 8 essais pour finalement achever le programme

de tirs après 6 essais ! Avec le service national, c'est un peu pareil : P. Messmer prétendait il y a 20 ans<sup>2</sup> que 18 mois de service constituait la limite et qu'en dessous de ce chiffre, « ce n'était pas sérieux ». Aujourd'hui, le seuil serait de 12. « La réduction à dix mois de la durée du service national a réduit très fortement sa valeur opérationnelle, sans doute au-delà du raisonnable », estime le rapporteur Balkany<sup>3</sup>.

En réalité, la question du temps de formation ne peut être abordée de façon abstraite. Elle renvoie à celle du matériel et à la question des hommes. Et il n'est pas forcément judicieux que le matériel fixe ses lois. Certes, pour manier un char Leopard par exemple, l'armée allemande considère que deux ans d'entraînement se justifient. Mais il s'agit là quasiment d'un contre-exemple. Les chars n'ont pas la réputation d'être invincibles, ils ne sont pas forcément adaptés aux menaces auxquelles nous pourrions être confrontés, le maniement de missiles anti-chars est moins sophistiqué, les Leclerc dont nous disposerons pour les défilés des Champs-Élysées sont décriés par les promoteurs de la projection de puissance ; enfin, l'Allemagne située sur le théâtre Centre-Europe est-elle nécessairement une référence ?

Si l'objectif consiste à maîtriser un certain type d'outils, ou systèmes d'armes, la qualification dépend aussi de la formation des hommes avant leur entrée dans l'institution militaire. Rappelons, à cet égard, que ce sont des civils qui disposent de multiples compétences, ce sont ces civils qui se sont mis à la disposition de l'armée et je pense plus particulièrement à tous ces informaticiens dont l'armée professionnelle sera dépourvue (et qu'il faudra un jour comptabiliser).

Rappelons d'autre part que l'introduction des "pros" dans d'autres armées occidentales a été marquée dès la première année par une baisse sensible du niveau d'études. La baisse de la qualité des engagés dans l'armée américaine à partir de 1973 n'est un mystère pour personne ; quant à l'armée britannique, elle a toutes les peines du monde à recruter. Moralité : la logique actuelle voudrait qu'on se débarrasse des écoliers sous prétexte que leur niveau n'est pas acceptable ou "raisonnable" pour passer le bac. En échange, on recrutera des analphabètes à qui on offrira un cycle plus long, voire une formation à vie... pour passer un diplôme équivalent !

### Des chiffres et des magouilles...

Tous les pays qui ont été contaminés par la "professionnalisation" ont augmenté les traitements de leurs soldats. Pour maintenir le flux des engagements, les traitements militaires seront de 8 à 10 % au-dessus des traitements civils, au moins. Selon une étude conjointe des universités de Londres et de Grenoble, la dépense salariale britannique est supérieure de 60 % à la dépense française.

Ainsi, malgré la diminution du nombre de soldats, la part du budget qui leur est consacrée sera



Ben Cramer

forcément plus importante. Des gaullistes impartiaux sont prêts à le reconnaître. Ainsi, Pierre Messmer déclare que la conscription reste une solution moins onéreuse<sup>4</sup>. Les calculs effectués aujourd'hui nient cette évidence, comme ils nieraient volontiers que, si l'on voulait maintenir le système actuel de la conscription, le coût des appelés devrait augmenter pour des raisons sociales et tout à fait indépendantes du système militaire.

Quoi qu'il en soit, les promoteurs de la réforme invoquent « des contraintes financières, économiques et sociales, qui pèsent sur notre pays » pour justifier « une réduction de notre effort de défense sur le plan financier... dont la professionnalisation.

À cet égard, faisons trois remarques :

— primo, il faut se méfier des chiffres énoncés, d'autant plus quand ce sont les parlementaires qui s'en mêlent. Le coût réel du programme du SNLE-NG Le Triomphant ou du porte-avions à propulsion nucléaire (PAN) Charles-de-Gaulle sont des exemples révélateurs<sup>5</sup> ;

— secundo, ceux qui invoquent les contraintes financières sont les mêmes qui nous ont répété pendant des lustres que la défense de la France n'avait pas de prix et que le contribuable devait accepter ces sacrifices nécessaires pour une assurance tous risques. Alors, soit il faudrait annoncer la couleur et affirmer haut et fort qu'il n'est pas question de faire des économies ; soit il va falloir bricoler en confiant à des sociétés privées le "gardienage" de certaines bases aériennes pour réduire les coûts ; ou encore lister les dépenses d'équipement qui seront amputées du budget de la défense pour permettre la rémunération de ces nouvelles "troupes d'élite" ;

**TREMA**

Le service  
national  
en question

— tertio, s'il y a des économies à faire, tout est une question de priorités. Comment compresser les dépenses en matière de défense ? À mon avis, le budget doit être maintenu à un certain niveau à la condition expresse qu'il remplisse ses fonctions. Concrètement, les milliards du budget devraient servir à entreprendre la dénucléarisation, le nettoyage des sites — et pas seulement chez les autres comme va le faire la Cogema à Hanford —, la fermeture et le démantèlement des têtes nucléaires comme à Valduc, l'indemnisation des victimes du nucléaire entre La Hague et Moruroa en passant par l'île Longue, les mesures de contrôle du désarmement non compris dans le budget pour l'espace, la formation de "casques bleus" qui n'ont toujours pas en France d'entraînement spécifique (contrairement à ce qui se fait dans les pays nordiques ou au Canada)... Le budget de la défense serait ainsi conforme à sa vocation, à savoir protéger les citoyens vis-à-vis des menaces réelles.

### Les dégâts cachés de la bombe

Qu'on l'admette ou qu'on le nie, qu'on s'en félicite ou qu'on s'en plaigne, la monarchie nucléaire a en quelque sorte labouré le champ de la professionnalisation. L'aventure nucléaire — et son parcours clandestin — a désapproprié les citoyens de leur outil de défense<sup>6</sup>, infantilisé un peuple pour qui les questions de défense ne le regardent plus. Ceci est d'ailleurs conforme au projet gaulliste selon lequel « la défense n'est plus l'affaire de tous » (dixit général Gallois). L'absence de vigilance de la part des députés est proportionnel au désintérêt de la nation pour son appareil de défense. Le "rendez-vous des citoyens" que préconise le ministère de la défense ne vise même pas à restituer aux Français un esprit de défense, une conscience objective des rapports de destruction que la bombe thermonucléaire leur a enlevé. Le "rendez-vous" ne fait qu'avaliser le divorce et entériner avec humour cet abîme entre le peuple et son armée.

### Otan en emporte le citoyen

*"La France n'a cessé de préconiser la formation d'une police internationale par le moyen de contingents de divers États. Or, cette force publique, de quoi serait-elle composée, sinon de professionnels ?"*

Charles de Gaulle, *Vers l'Armée de Métier*, Presses Pocket, rééd. de 1934

Après avoir fait le point sur les contradictions des promoteurs de l'armée de métier, je m'attarde-rais sur les impératifs géopolitiques.

- S'agit-il d'une évolution normale vu les risques de conflits ?
- L'évolution en Europe, n'est-ce pas un alibi ?
- Quels sont les enseignements à tirer de la guerre du Golfe ?

La fin de la guerre froide a réduit les risques de conflits pour nos intérêts dits "vitaux". Si l'on s'accorde sur ce diagnostic, la réduction des risques de confrontation devrait justement permettre à la France de développer une armée à "petite vitesse", avec des appelés formés selon des cycles courts. En admettant que "l'esprit de défense" s'est émoussé, une occasion inouïe se présente aux Français pour développer éventuellement un esprit de défense européen — quitte à élaborer d'autres formes de service, quitte à inciter des appelés à entreprendre leurs "classes" dans d'autres formations européennes, notamment dans des pays où la dissuasion n'a rien de nucléaire.

Mais pour nos dirigeants, d'autres remèdes s'imposent. La fin de la guerre froide semble surtout condamner l'option nucléaire prise par la France dans les années 60 et, à partir de là, favoriser toutes les postures que l'on a regroupé sous le vocable de "projection de force" ou "projection de puissance". « La première ligne de défense se trouvera désormais le plus souvent en Europe ou hors d'Europe sur des théâtres éloignés au territoire national », explique Charles Millon, dans son discours du 13 mars 1996.

La guerre du Golfe marque la transition. La remise en cause du credo nucléaire — dont l'aboutissement se situe dans l'annonce de la reprise des essais — va coïncider avec la professionnalisation des forces armées. La France veut retrouver un statut international. Ce seront les capacités des troupes d'élite servant sans état d'âme dans des légions étrangères "aguerries" qui détermineront la "répartition des tâches" — ou "division du travail" au bénéfice de l'Empire américain. Paris espère revendiquer alors le titre honorable de mercenaire attiré de l'Amérique sur certains continents. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la phrase du *Livre blanc* : « La France fait partie des quelques pays qui peuvent avoir une action sur la stabilité dans le monde. »

### La quête pathétique du "directoire" de l'Otan

Jacques Chirac, en annonçant "sa" réforme, s'est référé à plusieurs reprises à l'armée professionnelle britannique et à ses exploits durant l'opération "Tempête du désert". Il y a dans cette démarche à la fois une certaine vision de l'Europe et une nouvelle stratégie Otan. En ce qui concerne l'Europe, Paris compte désormais favoriser l'axe franco-britannique. Le rapprochement avec l'Allemagne — qui, soit dit en passant, n'a pas l'intention de supprimer la conscription chez elle — en fera les frais ; de toute façon, avec ou sans "dissuasion concertée", rares sont ceux pour qui la force de frappe peut encore contrebalancer le deutchmark. Calquer l'institution militaire française sur le modèle britannique, c'est donner plus de chances à la coopération nucléaire entre Paris et Londres, deux puissances moyennes qui ont toutes deux abandonné la triade nucléaire, et lancé de nouveaux programmes dans le domaine des armes à laser.

**TREMA**

Le service national en question

Via ce rapprochement, le président Chirac vise en réalité à réussir là où De Gaulle devait échouer avec son fameux "Mémoire de 58" en vue d'un "directoire à trois" (États-Unis, Grande-Bretagne, France). Certes, la situation géopolitique n'est plus ce qu'elle était en 1958, et l'Amérique n'a plus besoin de Paris comme interlocuteur privilégié pour traiter des affaires du monde — le G7 fait bien l'affaire — ou faire contrepoids à la "puissance de l'Est" — qui n'est plus une puissance. Mais cette restructuration parmi d'autres peut au moins permettre à la France de marchander un peu mieux sa place au sein de l'Otan. La dénationalisation de l'armée est dans le droit fil de l'otanisation, de la réintégration de la France dans toutes les instances militaires de l'Alliance atlantique. Si cette articulation nous a échappé, c'est parce que ce sont les "gaullistes" qui en ont été les promoteurs. Et ces gaullistes pronucléaires sont aujourd'hui des défenseurs de l'Otan pour la simple et bonne raison que comme l'écrit Alain Joxe, « c'est la force nucléaire française qui demeure le seul lien politique entre la stratégie de dissuasion américaine globale et sa projection sur le continent européen »<sup>7</sup>.

Le ridicule ne tue pas au pays de la pensée stratégique unique ! La France n'a pas saisi l'occasion d'élaborer des doctrines alternatives à la doctrine MC-401 de l'Otan (qui n'a toujours pas été rendue public malgré toutes les promesses depuis trois ans). Elle pavoise à l'idée que l'Otan reconnaisse une "identité européenne en matière de défense", même si ce concept fut défini par Kennedy il y a plus de trente ans !

### Quelques remarques au sujet de ces orientations stratégiques

- Primo, l'argument selon lequel "il nous faut des armées professionnelles" pour procéder à la "projection de forces" n'est pas très convaincant. À l'exception des puissances maritimes comme le Royaume-Uni et les États-Unis, les autres puissances du monde ont su se déployer sur des fronts extérieurs sans recourir à l'armée de métier. Inversement, des États qui ont abandonné des visées expansionnistes comme l'Afrique du Sud mettent sur pied, depuis la fin de l'apartheid, une armée de métier.

D'ailleurs, la force d'action rapide, ou FARR, qui se voulait la petite sœur de la *Rapid Deployment Force* américaine, elle fut créée à une époque où existait encore l'armée de conscription.

- Secondo, si la projection de force constitue désormais une telle priorité, pourquoi supprime-t-on le seul programme d'armement qui pouvait la confirmer, en l'occurrence l'avion de transport ATF ?

- Tertio, si la projection de force implique la capacité pour les Européens de disposer de moyens d'observation et de détection (et éventuellement de ciblage) non-américains, on comprend mal pourquoi Paris ne cherche pas davantage à se concilier les faveurs de l'Allemagne alors que l'avenir du programme spatial Hélios 2 dépend notamment des

largesses financières de notre voisin d'outre-Rhin. Aux dernières nouvelles, Bonn ne voit pas très bien au nom de quoi elle se saignerait pour donner carte blanche à la France de jouer son rôle traditionnel et peu enviable de "gendarme" en Afrique !

- Enfin, on peut se poser la question si la professionnalisation ne va pas inaugurer le stade suprême d'une défense anti-populaire à l'échelle européenne. Les unités multinationales tant vantées par les amoureux de la Pesc et de l'UEO, bref, de l'Europe à "géométrie-Otan variable", seraient non seulement capables de conquêtes napoléoniennes, d'expéditions punitives sous couvert d'opérations "humanitaires", mais aussi et surtout de maintenir un certain ordre intérieur. À l'heure où la classe dominante est aux abois et que le mécontentement populaire face aux directives de Maastricht ne va qu'en s'amplifiant, il n'est pas inutile de disposer de cadres idéologiquement "sûrs".

Triste ironie de l'histoire, les adeptes de la professionnalisation parmi les antimilitaristes vont se retrouver parmi les défenseurs de l'Otan ! Un peu à l'image des non-violents qui ont prétendu concilier la défense populaire non-violente avec la dissuasion nucléaire (au nom de leur complémentarité) !

### Prologue

Il est facile de minimiser la portée du débat. On pourra toujours rappeler que la marine est professionnelle à 80 %, que l'armée de l'air est professionnalisée à 70 %. On pourra aussi faire remarquer que tout a été entrepris pour que le service militaire obligatoire soit rétabli en cas de besoin et certains affirment déjà, pour neutraliser les oppositions, que le principe de la conscription n'a pas été supprimé, mais "suspendu"<sup>8</sup>. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé aux États-Unis, dès 1980, avec le recensement (et les mouvements d'objecteurs appellent là-bas au refus de se faire recenser).

Mais le sujet est fondamental.

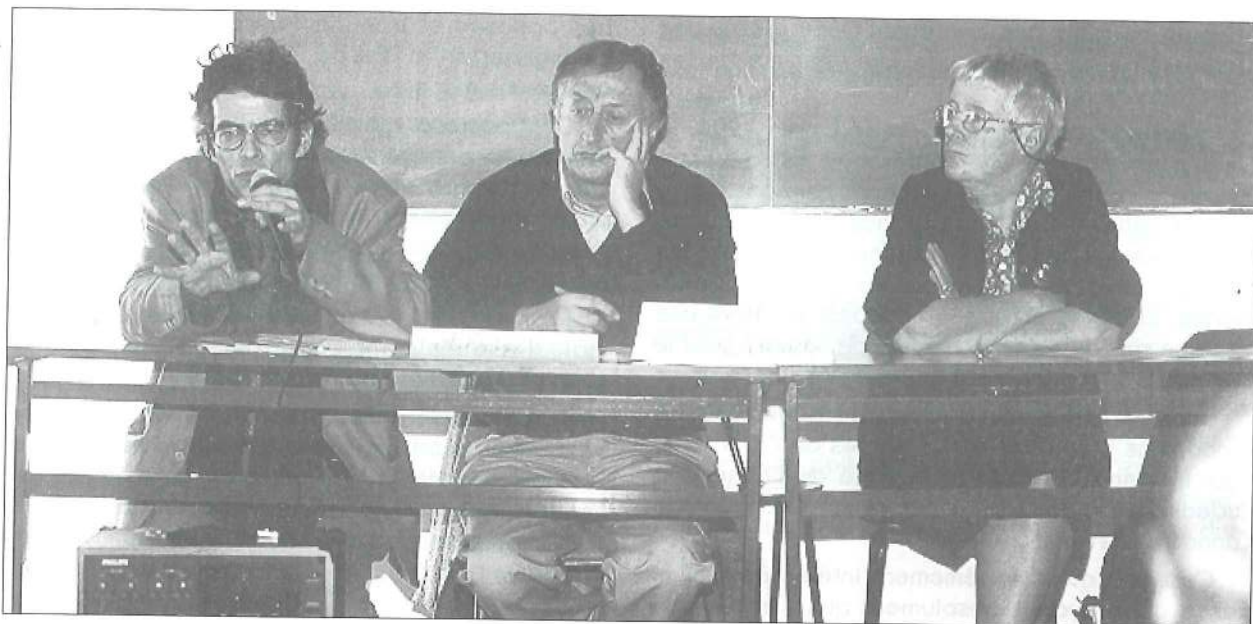
L'état social et politique d'une nation est toujours en rapport avec la nature et la composition des armées. C'est en fonction d'elles que l'état définit ses priorités dans la "gestion" de la population civile ; et le recrutement de ceux qui sont chargés du maniement des armes se fait en fonction des options en matière de défense. Ces options dépendent évidemment de l'idée que l'état se fait du type de société à réaliser. L'institution militaire reflète le système politique et la transformation de l'un n'est pas sans lien avec la transformation de l'autre.

J'ai voulu attirer l'attention sur le phénomène de "dénationalisation" qui entraîne une nouvelle vision de la défense, en fonction de l'évaluation de menaces "déterritorialisées", ce qui va de pair avec le bradage de l'industrie de défense dans la perspective de la mondialisation. La dénationalisation n'est pas une formule à l'emporte-pièce. En effet, même si la stratégie du "faible au fort" paraît bluff à l'appui, sur le sacrifice/suicide du peuple-otage, la théologie du nucléaire repose sur l'idée de la Nation

**TREMA**

Le service national en question





De gauche à droite : Ben Cramer, Bernard Ravenel et Solange Fernex

mais l'année suivante, M. Giscard d'Estaing a suspendu les essais en atmosphère.

Il y a l'arrêté bien connu rendu contre la menace d'intervention américaine au Nicaragua. Les États-Unis se sont assis dessus, en disant qu'il s'agissait d'une ingérence intolérable de la Cour de justice. Cependant ils n'ont pas envahi le Nicaragua comme ils l'ont fait pour le Panama et la Grenade.

Cette décision juridique existe, elle est très forte et a des implications que nous devrions bien comprendre. Le commandant Green a estimé à Taverny (c'est un commandant qui a servi sur les sous-marins Polaris) que cela posait une question très importante aux militaires. En effet, la plupart des codes militaires, dont le code Messmer, qui a été instauré après l'affaire d'Algérie, fait obligation aux militaires de refuser des ordres illégaux.

Alors étant donné qu'il existe qu'il des conventions internationales excluant l'utilisation de l'arme atomique et un avis de l'instance juridique la plus haute, selon lequel le droit international s'impose au droit national, on peut conclure que la bombe atomique est illégale. Que vont faire les militaires et les personnels civils qui continuent à travailler dans la modernisation de la bombe atomique ?

Ensuite, il y a tout le problème du traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), avec le grave problème de l'Inde, qui a refusé de signer ce traité en arguant du fait que les puissances nucléaires s'étaient conservé le droit de moderniser leur arme, donc qu'elle ne signerait que quand il y aurait un calendrier de désarmement.

On peut déplorer cette position de l'Inde, mais elle a une part de vérité très importante ; c'est pourquoi les pays non-alignés ont déposé le 8 août 1996, à la Conférence du désarmement à Genève un calendrier de désarmement nucléaire chiffré dans le temps. Il s'agit d'un calendrier en différentes étapes et une résolution allant dans le même sens a été proposée à l'Assemblée générale des Nations unies

à l'automne 1996.

Voilà pour ce qui est de l'arme atomique, et de la discussion internationale à son sujet dont on entend très peu parler en France. En ce qui concerne la Cour internationale de justice, je vous renvoie au texte du président algérien de la Cour. Il s'agit d'un texte en français magnifique qui reprend tous les arguments, et qui peut très bien alimenter la réflexion des groupes sur la légalité des armes atomiques (voir *Damoclès* n° 70, 1996, pp. 25 à 28).

Le second problème est celui des structures, Ben Cramer a parlé de l'Otan, on a beaucoup parlé des problèmes de l'Europe, Jean-Marie Muller a déjà abordé le problème de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Tout d'abord les alliances militaires nucléarisées dans lesquelles notre pays est engagé, et à l'intérieur desquelles toutes les réformes qui sont engagées actuellement en France devraient trouver leur place :

- l'Otan, avec son leadership américain, et je partage entièrement ce qu'ont dit les orateurs précédents : l'entrée de la France dans l'Otan est vraiment de se rallier complètement aux intérêts américains ;
- puis l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui est devenue le pilier européen de l'Otan à Rome, reconnue comme faisant partie intégrante de l'Otan avec un pilier franco-britannique.

Cependant la France est également engagée dans l'OSCE. Il s'agit d'une organisation très importante qui a été relancée par la "Charte de Paris" qui engage grandement notre pays, mais qui est complètement mise à l'écart et complètement ignorée du public.

L'OSCE rassemble 54 pays, de Vladivostok à Vancouver, puisqu'on n'a pas voulu en exclure les Américains et les Canadiens, pour des raisons historiques tout à fait pragmatiques. Chaque pays dispose d'une voix. Comme aux Nations unies, il n'y a pas de leadership, pas de commandement intégré, etc.

Donc on ne peut pas qualifier l'OSCE d'être une organisation anti-américaine, qui veut mettre les Américains de côté.

Au congrès de Budapest, en décembre 1994, la CSCÉ, qui n'était qu'une conférence, est devenue une organisation avec des structures permanentes, y compris militaires. La composante militaire qui se réunit tous les vendredis à Vienne, rassemble les attachés militaires des ambassadeurs en position à Vienne. L'OSCE a entamé à Budapest en 1994 une réflexion sur "Un nouveau modèle de sécurité pour le XXI<sup>e</sup> siècle".

Dans ce cadre une commission parlementaire canadienne étudie les conséquences de l'avis de la Cour internationale sur la légalité de l'armement nucléaire sur la politique nucléaire de l'Otan, dont le Canada est un membre fondateur.

C'est une chose extrêmement intéressante et je pense qu'il faudrait absolument qu'ici en France, nous prenions connaissance de cette opportunité, de cette ouverture, de cette réflexion, qui est ouverte avec nos partenaires de toute l'Europe, sur un nouveau modèle de sécurité, qui devrait se passer de l'arme atomique, être une sécurité véritablement commune : la sécurité de l'un est garantie par la sécurité de l'autre ; c'est une sécurité coopérative reposant sur la défense des droits démocratiques, l'expression des minorités (l'un des piliers fondamentaux d'Helsinki, et l'OSCE est née à la suite des accords d'Helsinki), mais aussi les autres sources de conflit que sont des problèmes économiques et écologiques.

L'OSCE a une Assemblée parlementaire. Les membres français en sont les députés Lipowski, Bordas, Doillon, Cabanel, Estier, Floch, Voisin et Lefort.

L'Assemblée parlementaire discute actuellement du nouveau modèle de sécurité. A la dernière assemblée, qui s'est tenue à Stockholm en juillet 1996, les ONG ont essayé d'introduire, avec l'aide de M. Lefort, pour la France, mais également des députés Verts pour l'Allemagne et le Luxembourg, socialistes pour la Suisse et l'Allemagne et le PC espagnol, des amendements qui visaient à remplacer toute référence à l'Otan ou à des structures militaires, à des blocs militaires, par des références aux Nations unies et à des groupes d'interposition de l'OSCE. Ces amendements ont été rejetés. En revanche, un amendement sur les zones dénucléarisées a été adopté.

Le prochain rendez-vous de l'OSCE est le Conseil des ministres, qui se tiendra à Lisbonne les 3 et 4 décembre. Il sera entièrement consacré à ce nouveau modèle de sécurité.

Le problème de l'Otan, et personne ne l'a encore soulevé ici, est que son élargissement à l'Est soulève de graves inquiétudes en Russie et en Biélorussie. Très récemment, le premier ministre M. Tchernomyrdine, a rencontré le président en exercice de l'OSCE — qui est le Suisse Flavio Cotti, qui représente une petite puissance neutre, absolument pas impérialiste —, pour lui rappeler, contrairement à ce que l'on a pu lire, que la Russie était toujours encore

très opposée et très inquiète de tous les projets d'élargissement à l'Est de l'Otan, qu'elle considérait comme une menace.

C'est pourquoi travailler dans le sens d'une sécurité commune, avec tous nos voisins, puisqu'il n'y a plus de menace à nos frontières, me paraît être un projet extrêmement important et dans lequel nous devons inscrire toute notre réflexion sur les réformes actuelles du service national et de la défense.

Pour ma part, je terminerai en disant que, pour moi, il est vraiment important de remplacer le concept de défense par le concept de "sécurité".

Sécurité a aussi des consonances négatives dans la mesure où cela fait penser aux lois sécuritaires. On devrait parler de "sécurité commune", pour que l'on voie que cela repose sur la coopération. Il s'agit d'un concept moderne, et nous devons entrer dans la modernité.

**Bernard Ravenel :** *De la dissuasion à la sécurité commune, c'est le problème global de concept. Nous allons revenir maintenant, après ce cadre général, sur la problématique plus précise de l'après-midi. Je vais donner la parole sur le problème de la militarisation, plus ou moins rampante, dans la société, à Yvon Miossec.*



Yvon Miossec

**TREMA**

Le service  
national  
en question

**A**près ces envolées internationales, mon intervention va nous ramener à une réalité plus concrète et surtout plus quotidienne de ce que l'armée peut signifier pour les soldats et les familles.

Deux mots sur l'association que je représente, le Rassemblement national pour la vérité sur les "accidents" à l'armée (RNVAA).

Cette association a été créée en 1979, déclarée association loi de 1901 en 1982, et regroupe actuellement environ une centaine d'adhérents. Ces adhérents sont des parents de soldats morts durant leur service militaire, au cours de manœuvres, d'exercices, de déplacements, ou d'anciens soldats victimes d'accident les laissant handicapés, et également de quelques adhérents de soutien.

Notre association a eu un débat sur la réforme du service national. Nous n'avons pas de position tranchée en ce qui concerne le débat conscription ou armée de métier, mais ce qui est certain, c'est que, quel que soit le choix du gouvernement en la matière, les raisons pour lesquelles notre association s'est créée et les objectifs qu'elle s'est fixés sont et seront toujours valables.

En effet, quand nous dénonçons le mur de silence qui entoure les casernes, le mépris de certains cadres pour les hommes qu'ils ont sous leurs ordres, le mépris affiché envers les familles des victimes qui exigent vérité et justice, cela s'applique autant aux appelés qu'aux volontaires et engagés pour un temps plus ou moins long dans l'armée.

La mort d'un soldat engagé lorsqu'elle est due à des fautes ou à des négligences de l'encadrement nous est tout aussi insupportable que lorsqu'il s'agit d'un appelé.

Nous considérons qu'un chef de corps, au même titre qu'un chef d'entreprise, devrait être considéré comme responsable de l'application ou de la non-application des règles de sécurité dans le corps qu'il commande et devrait en répondre au besoin devant une juridiction pénale.

Par ailleurs, nous considérons que le soldat, citoyen sous l'uniforme, devrait se voir reconnaître le plein exercice des droits démocratiques (cela a été rappelé par l'ensemble des intervenants) et nous réclamons avec insistance que notre pays se conforme à la résolution adoptée en 1984 par le Parlement européen et qui recommandait à tous les États membres de reconnaître le droit syndical à ses soldats.

Au-delà du problème très spécifique des accidents qui a été à l'origine de la création de notre association, nous entendons avoir une réflexion et nous exprimer plus largement sur tout ce qui rapport à l'armée, à son rôle et à sa place dans la société.

C'est ainsi que notre association a pris dans le passé un certain nombre de positions sur des événements importants dans lesquels l'armée et notamment des appelés pouvaient être impliqués, par exemple :

— sur la Nouvelle-Calédonie et le quadrillage du territoire à une certaine période par l'armée et la gendarmerie ;

— sur la guerre du Golfe, où des appelés étaient quand même embarqués sur un certain nombre de bateaux et pouvaient éventuellement, si les choses avaient dégénéré, prendre des missiles ou d'autres types d'armes ;

— contre les protocoles interministériels, et notamment les protocoles armée/éducation ;

— sur le problème des appelés dans la gendarmerie et surtout dans la police. En 1979, nous avons organisé un colloque à Nanterre où était intervenu un syndicaliste policier du syndicat CFDT-police, qui était venu nous dire tous les problèmes que posait l'introduction des appelés policiers auxiliaires dans la police.

## **Y V O N M I O S S E C** **B**riser le mur de silence...

Il mentionnait notamment que le risque de militarisation s'était aggravé depuis 1987 parce que Pandraud avait fait voter une loi précisant que les appelés du contingent dans la police, en tant que réservistes, le restaient jusqu'à 35 ans et que si les conditions l'exigeaient, un gouvernement pouvait les rappeler sous les drapeaux sans avoir à en informer l'Assemblée nationale si celle-ci n'était pas en session.

On peut imaginer, si on pense au mouvement de décembre de l'année dernière, qui aurait pu aller plus loin, quelle utilisation peut faire un gouvernement, un pouvoir, de tous ces appelés qui sont en fait sous statut militaire, qui n'ont aucun droit syndical, aucun droit de revendiquer ou de s'opposer à quoi que ce soit.

Il signalait qu'à partir de l'an 2000, si un gouvernement venait à rappeler tous les policiers auxiliaires sous les drapeaux, nous aurions, dans une police à statut civil, plus de militaires que de policiers à statut civil, ce qui est une aberration.

Plus récemment, notre association a également pris position sur l'utilisation d'appareils militaires et d'une base aérienne pour expulser les sans-papiers de Saint-Bernard parce que nous pensons que c'est quand même une utilisation de l'armée un petit peu étonnante et anormale.

Nous avons également protesté contre le fait que l'on ait emmené les grévistes de la faim dans

des hôpitaux militaires, donc confiés à des médecins militaires dont on attendait vraisemblablement que ce soit des médecins aux ordres, puisqu'un médecin militaire est militaire avant d'être médecin, soumis à une hiérarchie, et que l'on espérait ainsi pouvoir obtenir des certificats permettant leur expulsion plus rapidement.

Concernant le "rendez-vous citoyen" que veut instituer le gouvernement, il nous semble que l'institution militaire qui refuse en son sein les droits démocratiques n'est sûrement pas la mieux placée pour venir parler aux jeunes de civisme et de citoyenneté. Confère par exemple son attitude dans l'affaire Dreyfus (rappelons qu'il a fallu attendre 101 ans pour qu'elle reconnaisse enfin l'innocence du capitaine et avoir fabriqué elle-même les preuves de sa culpabilité).

Plus récemment, souvenons-nous de l'affaire du lycée militaire d'Aix-en-Provence, dans laquelle deux professeurs de chaire supérieure ont été exclus de cet établissement suite à une cabale montée par deux élèves fascistes. Rappelons à ce sujet qu'ils n'ont jamais été réintégrés malgré un jugement du tribunal administratif l'exigeant et l'intervention du Conseil d'État. L'idéologie véhiculée dans ces écoles on la retrouve ensuite dans les casernes.

Souvenons-nous encore des déclarations du ministre de la défense dans l'affaire des disparus de Mourmelon, ou plus récemment celles du colonel et du médecin-chef concernant un jeune qui a été torturé et violé pendant plus d'une semaine dans une caserne à Carpiagne et où 3 ans après les faits, lorsque l'affaire est venue enfin au tribunal, ces derniers ont continué à couvrir ces actes de torture déclarant ne se sentir aucune responsabilité dans cette affaire.

Le ANVAA a toujours pris position contre les formes civiles du service national, considérant — et cela est aussi valable pour les objecteurs servant dans les administrations —, que ces jeunes sont en fait une main d'œuvre à moindre coût et occupent des postes permanents que l'État et les administrations refusent de créer.

Nous rejoignons sur ce point les conclusions du député socialiste Guy-Michel Chauveau dans son rapport de 1988, mais je ne vais pas les rappeler, car cela a déjà été fait tout à l'heure par l'amiral Sanguinetti.

Il nous semble que toutes ces formes civiles du service national qui existent actuellement, et que l'on veut encore étendre, sont d'autant moins acceptables aujourd'hui que l'on suspend le service militaire et que ce dernier ne se justifiait que parce qu'elles concourraient à préserver les principes d'égalité et d'universalité en absorbant l'excédent de la ressource disponible sur les besoins des armées. En effet, le service militaire n'est devenu le service national que depuis la loi du 10 juin 1971.

Donc je dirai que toutes ces orientations nous semblent conduire à une militarisation rampante de la société, qui nous inquiète et on peut se demander quelle utilisation sera faite de tous ces gens en cas de crise grave.

**Bernard Ravenel** : *Merci pour cette dimension, qui est parfois un petit peu oubliée dans ce qui se passe de manière un peu discrète, mais profonde, dans la société française et l'évolution entre ce que l'on pourrait appeler "homme de guerre" et "homme d'ordre" à l'intérieur même de l'institution militaire.*

*Je recentre maintenant le débat sur le service. Je demande à Patrice Bouveret d'intervenir sur ce thème et à M. Pytkiewicz de monter aussi à la tribune pour intervenir sur cette question.*



Patrice Bouveret

**J**e serai assez bref dans la mesure où pas mal de thèmes ont déjà été abordés. Je partage pour une grande part l'analyse de la réforme des armées telle que vient de la présenter Antoine Sanguinetti. Pour ma part, je voudrais insister plus particulièrement sur le "rendez-vous citoyen" qui doit être mis prochainement en place.

En effet, les jeunes nés après le 31 décembre 1978 ne seront plus astreints au service national "obligatoire" tel que nous l'avons connu jusqu'alors. Sur le plan juridique, le service national ne sera pas purement et simplement abrogé, mais son application sera suspendue.